

La Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

ALBIN VILLEVAL

par Paul DELESALLE

POUR SITUER LA RÉVOLTE DU NOUVEAU « POTEMKINE »

L'Impérialisme Hollandais dans les Iles de la Sonde

par Serah FANAH

La semaine de 40 heures

Conclusions d'une enquête

par Daniel GUERIN

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

54, rue du Château-d'eau — PARIS (10^e)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois.... 10 fr.

Six mois.... 20 fr. Un an..... 40 fr.

EXTERIEUR

Trois mois.... 13 fr.

Six mois.... 26 fr. Un an..... 50 fr.

Permanence :

Tous les soirs de 18 à 19 heures

54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance relative à la rédaction à R. LOUZON, quartier du Calvaire, Vence (Alpes-Maritimes).

Adresser la correspondance relative à l'administration à BARAT, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10^e).

(Utiliser pour les envois de fonds notre compte de chèques postaux : « Révolution Prolétarienne » 734-99 Paris.)

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, à son secrétaire : Maurice CHAMBELLAND, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-X^e.

SOMMAIRE :

LES FAITS DE LA QUINZAINÉ

La contre-offensive bourgeoise. — Fonctionnaires-prolétaires et fonctionnaires-bourgeois. — La confusion des classes par les partis. R. L.

ALBIN VILLEVAL P. Delesalle

L'IMPÉRIALISME HOLLANDAIS DANS LES ILES DE LA SONDE.... Serah Fanah

PARDI NOS LETTRES

Vérité ou légende ? — 10 abonnés en 6 mois. — Le Précis de Géographie économique. — Toujours les « gaz ».

PHALANGE D'HONNEUR DU « CRI DU PEUPLE ». M. Chambelland

LA SEMAINE DE 40 HEURES D. Guérin

A TRAVERS LES LIVRES

Voyage au bout de la nuit.. J. P.
Manifeste des anationalistes. B. G.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Les fonctionnaires en marche vers le front unique.

Lettre de la quinzaine M. Gh.

Qui dirige la campagne contre les traitements des fonctionnaires ?

Les professeurs et la C.G.T. J. Barrué

A travers notre courrier.

En passant...

ENTRE NOUS

LES FAITS DE LA QUINZAINE

La contre-offensive bourgeoise

Nous avions indiqué, le mois dernier, combien le développement de la situation budgétaire montrait la puissance croissante de l'organisation syndicale, avec laquelle l'Etat était désormais obligé — non de collaborer — mais de composer.

Nous n'étions point les seuls à nous en être aperçus. La grande bourgeoisie capitaliste l'avait elle aussi parfaitement senti. Et, comme elle n'est pas encore arrivée à l'état où l'on se rend sans combat, elle a immédiatement monté une contre-offensive.

Selon son habitude, ce sont les masses petites-bourgeoises qu'elle a utilisées comme masse de manœuvre, ces « classes moyennes » dont Marx disait que « placées entre les ouvriers et les capitalistes, vivant presque toutes directement du revenu, elles pèsent sur la classe ouvrière et accroissent la puissance et la sécurité des classes supérieures ». Contre les syndicats de fonctionnaires, le capitalisme a fait appel à la partie la plus économiquement réactionnaire et la plus stupide politiquement de la bourgeoisie : la boutique. Les boutiquiers sont toujours prêts à se lancer tête baissée dans les mouvements les plus troubles, dès qu'il plaît au grand capitalisme d'en fomenter. C'est le monde de la boutique qui a fourni hier, en France, les troupes du boulangisme, de l'antisémitisme et du nationalisme, qui aujourd'hui en Allemagne, fournit à Hitler ses cadres, et est prêt à fournir demain troupes et cadres à un quelconque Hitler français.

Pour assurer « la puissance et la sécurité des classes supérieures », les boutiquiers, que laissent indemnes les projets financiers votés par la Chambre, dont les impôts propres (taxe sur le chiffre d'affaires et impôt sur les bénéfices commerciaux) n'étaient pas augmentés d'un centime, ont baissé leurs rideaux toute une après-midi par mesure de « protestation ». Il y eut de grandes villes où, entre deux heures et cinq heures, pas une seule boutique ne fut ouverte.

Protestation contre quoi ?

Les commerçants que vous interrogiez étaient bien incapables de vous le dire. Mais nous, nous pouvons le leur dire. Ce contre quoi on les faisait protester, c'était d'une part contre le nouvel impôt (surtaxe de crise) qui frappait les revenus du haut capitalisme dissimulés sous le vocable de « salaires et traitements », « salaires » de trente mille, de cent mille, de deux cent mille francs par an ! Et ce d'autre part contre quoi plus encore on les faisait protester, c'était contre la non-réduction

des salaires, salaires véritables ceux-là, des fonctionnaires à moins de 20.000 francs !

Malgré tous les camouflages, ce n'était donc qu'un épisode de la lutte de classes entre les deux seules classes véritables : bourgeois et prolétaires ; il ne s'agissait, comme toujours, que de réduire les salaires des prolétaires, pour accroître le revenu des bourgeois.

Fonctionnaires-prolétaires et fonctionnaires-bourgeois

L'expression de « petits » et de « gros », dont on use et abuse tellement maintenant, est une expression dont il faut se méfier, car, selon les cas, elle correspond ou ne correspond pas à des réalités. Parfois en effet « petits » et « gros » appartiennent à des classes opposées, parfois, au contraire, à la même classe.

Ainsi, il n'y a pas de véritable distinction entre « petits », « moyens » et « gros » commerçants. Tous, les petits comme les gros, appartiennent à la même classe : la bourgeoisie. Car tous, comme dit Marx, « vivent du revenu » ; ils vivent de la plus-value produite par leurs employés, que ceux-ci soient au nombre d'un ou deux, ou de cinquante, ou de cent. Même s'ils n'ont pas d'employés, le capital qu'ils « ont mis dans le commerce » devant, selon la règle absolue du régime capitaliste, leur rapporter autant que si ce capital était utilisé à exploiter directement des prolétaires, le jeu des achats et des ventes amène dans leurs poches la part qui doit leur revenir sur l'ensemble de la plus-value produite par le prolétariat. Il peut y avoir, certes, jalousie du petit commerçant à l'égard du grand, celui-là peut gueuler parce qu'il n'a pas autant de capital que celui-ci, et ne peut par suite pas exploiter autant de prolétaires, mais jaloux et jalouse n'en appartiennent pas moins à la même classe, car ils obtiennent leur revenu de la même source et de la même manière.

Il en est tout autrement pour les fonctionnaires.

Ceux-ci, selon qu'ils sont « petits » ou « gros », appartiennent à deux classes distinctes et opposées.

Les « petits », ceux dont le salaire ne représente qu'une partie de la valeur de ce qu'ils produisent, sont des prolétaires, des exploités ; les autres, dont le salaire non seulement égale, mais dépasse la valeur de leur propre travail, ont une part de leur « traitement » qui provient de la plus-value, de la plus-value produite par le travail des prolétaires, et qui leur est distribuée par

l'intermédiaire de l'Etat et de l'impôt ; tirant une part de leur « salaire » du travail d'autrui, ce sont des bourgeois, des exploités. L'identité apparente du mode de rémunération ne doit point faire illusion ; juridiquement, les uns et les autres sont des « salariés », mais les salaires des uns et les salaires des autres sont économiquement et socialement différents. C'est pourquoi d'ailleurs le langage commun — qui, sous les fictions juridiques, sait toujours retrouver la réalité économique — appelle les uns « salaires », et les autres « traitements ».

Ce n'est d'ailleurs point là une situation spéciale aux salariés de l'Etat. Dans l'industrie privée, M. le Directeur Général est un salarié de l'entreprise qu'il dirige, tout comme le manoeuvre de cette même entreprise, mais c'est le travail du second qui fournit au premier son traitement, tout comme il fournit le dividende des actionnaires.

C'est ce que paraît avoir bien compris la Fédération des Fonctionnaires, si elle a accepté, ainsi qu'on l'a prétendu, la réduction des traitements dépassant 30.000 francs, et, en tous cas, lorsqu'elle a dit : traitez les fonctionnaires comme les autres contribuables, imposez-leur les mêmes impôts à égalité de revenus !

En acceptant les diminutions au-dessus de 30.000 francs, elle distinguait en effet les deux classes de fonctionnaires que nous venons de dire, celle des fonctionnaires-prolétaires dont le salaire n'est qu'une partie de leur travail et celle des fonctionnaires-bourgeois dont le traitement est fait du travail des autres ; on peut discuter à partir de quelle somme exacte on est dans une classe ou dans l'autre, mais, chose à remarquer, la ligne de démarcation établie par la Fédération des Fonctionnaires passe exactement au même point que celle établie par la Commune dans son décret du 2 avril (voir R. P. du 25 janvier), c'est-à-dire 6.000 francs par an en francs de 1871, ou 30.000 fr. (6.000 × 5) en francs d'aujourd'hui.

Pareillement, en disant : traitez les fonctionnaires comme les autres contribuables de revenu égal, la Fédération remettait les fonctionnaires, chacun dans sa classe : les prolétaires avec les prolétaires, les bourgeois avec les bourgeois ; elle dissolvait la catégorie artificielle des fonctionnaires, pour rétablir la réalité des classes.

La confusion des classes par les partis

Toute autre que l'attitude de la Fédération des Fonctionnaires a naturellement été celle du parti communiste. Ce parti, chez qui la notion de classe a depuis longtemps disparu, qui n'est de plus en plus qu'un clan disposé à accepter tous les concours qui peuvent l'aider à lui assurer les profits du pouvoir, a fait preuve dans toute cette bataille

le du plus parfait confusionnisme de classes. Pour lui, il ne s'agissait pas de bourgeois et de prolétaires, mais de fonctionnaires, de commerçants, d'anciens combattants...

Comme la R. P. l'a déjà signalé en son précédent numéro, le parti dit communiste accusa de trahison la Fédération des Fonctionnaires parce que celle-ci avait accepté la réduction des traitements au-dessus de 30.000 ! Ainsi, ces soi-disant communistes se faisaient les défenseurs du traitement intégral pour ceux-là auxquels la Commune entendait appliquer, non point seulement une retenue de 2 ou 5 ou 10 %, mais une retenue de 100 % sur tout ce qui dépassait « un salaire normal de travailleurs ».

On a vu également cette honte : Renaud Jean monter à la tribune de la Chambre pour reprendre l'infest bobard de la bourgeoisie, que les orateurs de la droite n'avaient pas manqué d'utiliser et qui fut resservi inlassablement durant toutes ces journées par les porte-paroles de la bourgeoisie ; à savoir qu'un salaire, quel que soit son chiffre, est un revenu du « travail » ! Oui, M. Renaud Jean, un « salaire » de 30.000, de 50.000, de 100.000 francs est un revenu du travail — tout comme l'est également le bénéfice du patron, le dividende de l'actionnaire, ou la rente du rentier — parce qu'il n'existe pas d'autres sources de richesses, et par conséquent pas d'autres sources de revenus que le travail ; seulement ce travail c'est le travail des autres. Tout comme le revenu de Citroën, le revenu de l'ingénieur de Citroën à plus de 30.000 francs, provient du travail, mais du travail volé aux prolétaires, de la plus-value produite par ceux-ci. C'est là l'A.B.C. du communisme, du vrai, pas de celui de votre parti.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans ce cas, c'est à propos de tout, que l'on a vu les soi-disant communistes se faire les défenseurs des bourgeois. Lorsque le ministère Herriot eut proposé de supprimer la retraite du combattant pour les assujettis à l'impôt général sur le revenu, c'est-à-dire pour les riches exclusivement, le délégué aux anciens combattants, du Parti dit Communiste, Guy Jerram, fulmina dans l'Humanité contre un tel projet, s'opposant à toute modification des droits de tous les anciens combattants. L'opposition entre bourgeois et prolétaires s'évanouissait devant l'« union sacrée » des combattants. L'occasion était pourtant belle de faire, par l'établissement de la distinction de classes entre anciens combattants, le procès de la patrie : réclamer le maintien intégral, ou l'augmentation, de la retraite du combattant prolétaire, qui avait risqué de se faire tuer, bien qu'il n'ait rien à défendre, — et combattre la retraite du combattant bourgeois auquel rien n'est dû puisqu'il n'a fait que défendre ses biens.

De même, lorsqu'est venue la discussion de

l'article 81 sur la révision des pensions, c'était le moment où jamais de réclamer la suppression de l'iniquité qui accorde aux mutilés de guerre une pension variable selon le grade, qui estime à plus cher une jambe de moins chez un officier qu'une jambe de moins chez un simple soldat. Or j'ai eu beau fouiller le compte-rendu de l'Humanité, je n'ai pas trouvé le moindre amendement « communiste » à ce sujet, ni même... un discours ! Pour les mutilés aussi, donc, pas de distinction de classes pour la révision de leurs pensions.

Enfin, pour couronner le tout, et conformément à son rôle de fourrier du fascisme, le Parti dit communiste ne pouvait rien trouver de mieux que d'encourager la manifestation des commerçants contre la remorque du fasciste « Comité de Salut Public » l'Humanité préconisa la fermeture des boutiques : « malgré ces manœuvres, la manifestation aura une grande ampleur », « malgré l'effort de Billiet et de Mauss le nombre des boutiques fermées sera très grand », etc... (Humanité du 16 février).

Mais ce confusionnisme des classes ne fut point particulier au parti communiste. Sous une forme différente, il fut pareillement le lot, comme bien on pense, du parti socialiste. Les journaux nous ont en effet appris que lorsque sous la pression syndicale, la Commission des Finances de la Chambre eut voté la taxe de crise sur tous les revenus stables au-dessus de 30.000 francs, les députés socialistes « ruraux » furent les premiers à protester, car cet impôt risquait de frapper bon nombre de leurs électeurs (des électeurs à plus de 30.000 francs de revenus !). Et c'est, il semble bien, plus encore sous leur action que sous celle des radicaux que finalement l'article fut modifié de manière à ne plus frapper que les traitements.

On saisit ainsi sur le vif l'infériorité irrémédiable des partis « politiques » en nos pays de démocratie. Il leur est impossible d'être des partis de classes ; qu'ils se prétendent révolutionnaires ou s'avouent réformistes, ils ne peuvent être que des partis de clientèle. Des partis défendant les appétits de leurs électeurs ou de ceux qu'ils espèrent pouvoir devenir leurs électeurs, mais non les droits des exploités.

Par contre, le syndicat, si timoré soit-il — car on ne peut prétendre que la Fédération des Fonctionnaires se distingue particulièrement par l'audace et le radicalisme de ses conceptions ! — le syndicat, dis-je, du fait seul qu'il groupe les exploités sur le terrain de leur exploitation, et pour leur défense contre cette exploitation, trouve, tout naturellement, presque sans les chercher et même sans s'en apercevoir, les vraies solutions de classes, celles qui opposent les classes, et non celles qui les confondent.

R. L.

La vie d'un militant

ALBIN VILLEVAL

Albin Villeval qui vient de mourir à 62 ans restera, pour ceux qui l'ont connu, comme le type le plus parfait du militant ouvrier. Si jamais vie fut uniquement consacrée au service de sa classe, ce fut bien la sienne.

Fils et neveu de communards

Il avait d'ailleurs de qui tenir. Né en Novembre 1870, il fut laissé, âgé à peine de quelques mois, aux soins d'un oncle, — son père, qui avait pris part à la Commune, s'étant exilé.

Un autre de ses oncles — Denis Villeval — qui devait avoir sur sa vie — et aussi sur celle de l'auteur de ces lignes — une influence décisive, avait également pris très activement part à la Commune, et fut, de ce fait, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine qu'il subit dans un fort des Alpes, jusqu'à l'amnistie de 1878 (1).

Elevé par ses deux oncles à partir de cette date, Villeval, comme tous les prolétaires, ne connut que l'école communale de son quartier — Plaisance — l'un des plus foncièrement ouvriers de la capitale. A 14 ans, muni de son certificat d'études et d'une année de cours complémentaire, il entra comme apprenti typographe à la maison Lahure — qui possédait à cette époque un semblant d'école d'apprentissage — et où ses deux oncles travaillaient déjà. Pendant 3 ans et demi, durant 10 et parfois 12 heures par jour — oui, Camarades ! — Villeval poursuivit son apprentissage. A cette rude école il devint un excellent ouvrier et, je dois le dire, à aimer son métier, mais aussi, de ce dur apprentissage notre camarade garda, sa vie durant, une santé plutôt délicate.

Première condamnation

Les idées socialistes qui commençaient à se faire jour, et étaient répandues en partie par les anciens de la Commune, provoquèrent alors la création de « groupes socialistes » de plus en plus nombreux. L'un de ces groupes, rattaché par la suite au « Parti socialiste révolutionnaire », fut fondé à Plaisance ; l'ancien communard Denis Villeval en était un peu l'âme et c'est là que je retrouvais mon ancien camarade d'école, Albin Villeval (2). Les réunions avaient lieu dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin socialiste de la rue des Plantés ; Allemagne retour du bain, vint un 18 mars nous y parler de la Commune ; d'autres, d'un socialisme vaguement humanitaire bien dans le style de l'époque. Villeval commença là à faire valoir ses dons de propagand-

(1) Je conterai un jour dans quelles conditions fut condamné Denis Villeval ; c'est, à mon sens, un des épisodes les plus angoissants de la Commune.

(2) Si mes souvenirs sont exacts, c'est dans l'hiver 1888-1889 que se tinrent, dans les conditions que j'indique, les premières réunions du « groupe ».

diste et d'organisateur. Il n'y en avait pas un comme lui pour préparer, organiser, rendre vivante une « Soirée familiale » ; il en était, en même temps que l'animateur, le principal « artiste ». D'une mémoire étonnante et doué d'un brin de filet de voix, il animait presque à lui seul la soirée. Il savait par cœur des pièces entières de Victor Hugo et la fougue qu'il mettait à déclamer la fameuse tirade de « Ruy Blas » :

*O monstres intègres !
Conseillers vertueux ! voilà votre façon
De servir, serviteurs qui pillez la maison !*

n'avait d'égal que le charme qu'il savait mettre dans la chanson des « Bœufs » ou toute autre de Pierre Dupont, dont il savait, je crois bien, l'œuvre en entier.

Survint une élection, le groupe présenta un candidat qui, pour la première fois, obtint dans ce quartier si foncièrement prolétarien, un bon millier de voix. Malheureusement, entre le premier et le second tour de scrutin, des tractations plus ou moins suspectes eurent lieu, et ce fut l'inévitable désagrégation.

Peu de temps après, Denis et Albin Villeval convoquaient les camarades pour la formation d'un groupe anarchiste. Et ce fut une nouvelle activité, mais, à vrai dire, pas très différente de la précédente : causeries au groupe, soirées familiales pour attirer plus facilement les « inconscients », et aussi distribution à profusion de numéros invendus de la « Révolte ».

Mais cela ne suffisait pas à l'activité de notre ami, et, un beau soir, il nous annonça qu'il allait lancer, suivant son expression, un nouveau « canard ». Il en avait trouvé le titre « épataant » : **La Misère**. Il le composerait lui-même. Il avait acheté des « cases », et des patrons bénévoles avaient fourni à leur insu, qui les hauts, qui les bas de cases. Je procurais pour ma part, les blancs et les espaces.

Dire la fierté et la joie de Villeval, le premier soir où il pénétra dans une réunion publique, son ballot de journaux sur les bras, seule l'ardeur du propagandiste de 20 ans peut les comprendre. Mais **La Misère** ne mâchait pas ce qu'elle avait à dire, et ce furent les poursuites, inévitables d'ailleurs, car les bourgeois de l'époque ne voyaient pas sans appréhension, se multiplier tous ces petits « brûlots ».

Réfractaire

Villeval était alors à l'âge où il fallait, coûte que coûte, prendre une décision. Faire ou ne pas faire de service militaire. La décision fut vite prise, il alla retrouver à Bruxelles la colonie d'insoumis et de déserteurs qui, à cette époque, y était pas mal nombreuse. De plus, il y avait pour lui une chance à courir. Son père, quoique né en Belgique, n'en avait jamais réclamé la nationalité ; Villeval acceptait pour la circonstance de devenir Belge.

Une fois là-bas il fallut vivre ; la décision fut une fois de plus rapidement prise, il continuerait la besogne commencée, et exactement, le 9 avril 1892, le premier numéro de **La Misère**, édition de Bruxelles, paraissait.

Villeval, il faut le dire, avait trouvé, dès en arrivant, un bon noyau de camarades convaincus et

dévoués, mais quelque peu timorés et manquant d'initiative.

Son oncle, le vieux communal, était venu le retrouver, amenant avec lui cases et caractères d'imprimerie, et la besogne de commencer. J'ai pu juger là l'influence sur son milieu, d'un homme qui sait oser et vouloir, car pendant plus d'une année, tant que Villeval fut sur la brèche, il y eut à Bruxelles, et même dans certains centres très ouvriers de la Belgique, un sérieux mouvement libertaire.

Non seulement le journal parut régulièrement, mais un groupe fut fondé qui publia des brochures — voir des volumes — et longtemps après le départ — forcé — de Villeval, ce groupe put subsister.

C'est sous l'impulsion de Villeval également qu'un groupe « d'art social » fut fondé, où fréquentaient, des littérateurs, peintres, sculpteurs, musiciens qui devaient plus tard devenir les artistes les plus estimés de la Belgique. Ce groupe publia même pendant quelque temps « L'Art pour l'art », organe à tendance nettement libertaire.

Mais une fois encore l'inévitable arriva, et ce furent à nouveau les poursuites. Villeval pourtant, tout en ne rien reniant de ses idées, faisait très attention, mais les autorités étaient exaspérées par le développement du mouvement. Des tentatives d'intimidation, des perquisitions eurent lieu, mais sans résultats. Enfin, le prétexte à poursuites fut finalement trouvé : c'était un article où, en faisant un parallèle entre l'ancien et le nouveau palais de justice récemment construit, dame justice était quelque peu bafouée. L'article, non signé, n'était pas de Villeval ; il était — et je pense qu'il n'y a plus d'indiscrétion à le dévoiler aujourd'hui — du propre beau-frère du grand poète Emile Verhaeren.

Courageusement comme toujours, notre ami prit la responsabilité de l'article et fut déféré à la Cour d'Assises. Les juges, bien entendu, s'estimèrent insultés, et Villeval fut condamné à 2 ans de prison et à une amende. De plus le jugement ordonnait l'arrestation immédiate de l'inculpé, mais — entre temps — et bien lui en avait pris — l'oiseau s'était envolé ! Par quelle porte ? comment ? c'est ce dont les juges Belges ne parvinrent pas à se rendre compte. Et je crois bien n'avoir jamais assisté de ma vie à une scène aussi désopilante (3).

Traqué... mais toujours militant

Condamné en France, et insoumis, condamné en Belgique, Villeval n'était tout de même pas homme à se livrer bénévolement... mais il fallait vivre. Il se terre alors quelque temps à Chimay, puis trouve une place comme typo-minerviste au Cateau, dans le Nord, où il reste quelques mois. Mais il se rend vite compte que la propagande y est pour lui à peu près impossible ; il revient donc séjourner à Paris, mais peu de temps, dame police ayant eu vent de sa présence.

Las de se cacher et las aussi de ne pouvoir se

(3) Une fois n'est pas coutume. Rendons hommage à quelques hommes du parti ouvrier belge et, en particulier, à son chef d'alors, Jean Volders, qui facilita l'évasion de Villeval et lui permit ensuite de quitter la Belgique.

livrer à la propagande qui, à cette époque, est toute sa vie, il décide un beau jour d'aller continuer son apostolat en Espagne où l'activité des anarchistes se faisait rudement sentir. Barcelone l'attire, car il sait qu'il y trouvera un camarade — Tarrida del Marmol — avec qui il a fait connaissance à Bruxelles. Malheureusement, arrivé là, il lui faut déchanter. L'ignorance de la langue, l'impossibilité de trouver du travail et la dure misère en perspective font qu'il lui est impossible de séjourner longtemps en Espagne et il est bientôt de retour en France où il débarque à Cette après des péripéties peu ordinaires.

A Cette il ne séjourne pas longtemps — mais il y reviendra — et c'est à Béziers, où il a de vagues parents, qu'il se fixe pendant quelques mois.

Mais la tarentule de la propagande le poursuit : de Béziers il va à Nîmes, revient à Cette, puis enfin se fixe quelque temps à Montpellier.

Qui n'a pas connu l'activité de certains anarchistes à cette époque ne peut s'en faire que difficilement une idée.

A Montpellier, où il reste quelque temps, il est tour à tour garçon de café, colleur de papiers peints, figurant au théâtre où il auditionne même, mais sa petite taille fait qu'il est impossible de lui donner un emploi.

Naturellement il est en même temps l'animateur du groupe anarchiste, prend la parole dans les réunions, apporte la contradiction aux leaders socialistes de passage. Cette activité inlassable attire à nouveau l'attention sur lui, tant et si bien qu'un beau jour, trahi, dénoncé, il doit partir.

Il est bientôt de retour à Paris. Rien ne l'arrête plus, et sans souci du danger certain, il entreprend de faire paraître à nouveau son cher « canard »

La Misère.

Cette fois cela ne traîne pas. Quelques numéros paraissent, et ce sont de nouvelles poursuites. Il tient tête et est une fois de plus condamné à deux ans de prison... plus les frais. Une amnistie le tire de là, mais l'on s'aperçoit en haut lieu qu'il a « oublié » de faire son service militaire...

Cette fois il est pris et bien pris, passe en Conseil de guerre pour insoumission et y est condamné à 6 mois de travaux publics.

Ce sera la plus dure période de sa vie ! « Je n'ai jamais connu de gens aussi tarés que dans cette géhenne, me disait-il un jour. Directeur, gardiens, prisonniers, c'était au plus corrompu ! »

Et de sortir de cet enfer pour rentrer dans un autre, la caserne.

D'une lettre qu'il écrivit à ma compagne à cette époque — septembre 1897 — j'extraits ces quelques lignes :

Je reviens des grandes manœuvres que j'ai supportées sans fatigues... Je pouvais vingt fois partir, désertier, les occasions se sont offertes. Je ne l'ai point fait et en suis content. En façonnant par la raison mon caractère au milieu ambiant j'ai appris des choses précieuses pour l'avenir...

Le militant syndicaliste

De retour à Paris, il reprend son métier de typo, puis devient correcteur et fonde une famille.

C'est l'époque « héroïque », si je puis dire, du syndicalisme d'avant guerre, et Villeval auquel son

idéisme n'a pas fait oublier le triste sort fait à sa classe par l'exploitation capitaliste, vient grossir le noyau de camarades qui, tout en restant anarchistes, tentent — et y réussissent maintes fois — d'améliorer leur sort de tous les jours, sans pour cela cesser de poursuivre la transformation de la société capitaliste en une société de libres producteurs sans Etat et sans Maîtres.

Pendant plus de trente années, et pour ainsi dire chaque jour, il va continuer à lutter et à se dépenser sur ce terrain, et avec son idéal toujours en vue.

A plusieurs reprises, il est secrétaire du Syndicat des Correcteurs, délégué dans plusieurs Congrès de la C.G.T. — d'avant-guerre — à Bourges notamment, où par une intervention des plus heureuses, il montre que la vieille Fédération réformiste du Livre, fortement travaillée par ses éléments révolutionnaires, est en train d'évoluer malgré ses chefs.

De fait, un Congrès de la Fédération du Livre fait et il retourne bientôt à sa table de correcteur. Il en est quelque temps délégué permanent, mais le fonctionnarisme, même syndical, n'est pas son fait et il retourne bientôt à sa table de correcteur.

Excellent ouvrier, de l'avis de tous ses camarades, il travaille tour à tour dans les plus grands quotidiens de Paris, la nuit la plupart du temps, et s'use la santé !

A la fin de la guerre, à l'annonce de la Révolution Russe, il a, comme nous tous, un grand mouvement de joie et d'espoir. Il adhère au Parti Communiste et bataille dans sa section — il n'était pas encore question de cellules — comme il savait le faire et avec autant d'ardeur qu'à vingt ans. Mais beaucoup du vieil anarchisme était resté en lui ; les ordres et contre-ordres reçus de Moscou, le toujours se soumettre ne pouvait convenir bien longtemps à son libre tempérament.

« Mon vieux », me dit-il un jour, « ce n'est pas un parti, c'est la tribu des Beni-oui-oui, je plaqué ! » et ce loyal militant alla porter ailleurs sa rude et constante activité. Jusqu'à son dernier jour il a travaillé, comme salarié, pour ses employeurs, mais aussi, jusqu'à son dernier jour, pour ses camarades de labeur. L'une des toutes dernières fois que je me rencontrais avec lui, il me fit voir un diagramme montrant l'augmentation du coût de la vie, qui devait lui servir à discuter avec les représentants des journaux parisiens auxquels son syndicat avait fait parvenir une demande de rajustement des salaires.

Je n'ai jamais rencontré pour ma part un « marxiste » ayant la notion et le sentiment de classe aussi prononcés que cet anarchiste ; il n'a agi et vécu que dans l'intérêt de sa classe.

Anarchiste il était honnête et foncièrement loyal ; révolté il était bon — bonté que l'on put prendre même pour de la faiblesse et qu'il arriva à d'autres de parfois exploiter.

Je n'ai pas connu, et il n'existe guère, de vie plus uniquement consacrée au prolétariat que celle d'Albin Villeval.

On ne peut, que je sache, faire de plus bel éloge.

Paul DELESALLE.

POUR SITUER LA RÉVOLTE DU NOUVEAU « POTEMKINE »

L'IMPERIALISME HOLLANDAIS

dans les îles de la Sonde

La révolte de l'équipage du cuirassé hollandais *Zeven-Provincien* aux confins de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique, dans cette série de détroits et de mers intérieures qui font communiquer l'Océan Indien, l'océan atlantique, avec le Pacifique occidental, qui baigne les côtes de l'Asie libre (Chine et Japon), remet au premier plan le mouvement national des Indes hollandaises, que la grande révolte de Java, en 1926, avait, pour la première fois, révélé au monde.

C'est donc particulièrement le moment d'examiner quelle est exactement la situation dans ces îles de la Sonde (Java, Sumatra, etc...), qui constituent l'empire colonial de la Hollande.

Empire colonial d'énorme valeur. La richesse du sol et du sous-sol y est en effet considérable. Avec la Malaisie britannique toute proche, ces îles sont le grand fournisseur mondial du caoutchouc; elles rivalisent avec les Antilles pour la production du sucre; elles sont au premier rang pour la production des arachides et de l'huile de palme, bases de la fabrication des matières grasses; au premier rang également pour le vieux produit colonial type: les épices. Au point de vue minéral, elles constituèrent le berceau et restent le principal fournisseur du grand trust anglo-hollandais du pétrole: la Shell Royal-Dutch; elles sont l'un des plus grands producteurs d'étain.

Aussi ne faut-il point s'étonner si l'une d'elles, Java, présente la plus forte densité de population existant au monde, supérieure même à celle de la Belgique: 290 habitants au kilomètre carré, contre 262 en Belgique.

Un peu d'histoire

Mais voyons d'abord comment les Hollandais sont devenus maîtres de ces îles, qu'on appelle indifféremment « îles de la Sonde », « Indonésie », « Indes orientales » (1).

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire de la domination hollandaise.

La période commerciale

La « Compagnie des Indes »

Le Portugal fut la première puissance européenne à s'établir dans les Indes orientales, mais dès la fin du XVI^e siècle le Portugal entra en décadence. L'Angleterre et la Hollande mirent alors à profit son expérience navale comme ses découvertes géographiques et ne tardè-

rent pas à s'emparer des immenses régions que son déclin rendait disponibles.

Les Hollandais visaient à maintenir et défendre leur suprématie dans le commerce mondial. Ils y parvinrent jusqu'à la fin du XVII^e siècle, mais alors, à la suite de plusieurs guerres, cette suprématie passa à l'Angleterre.

Ce que les Hollandais voulaient avant tout, à cette époque, c'était accaparer le *trafic des produits* indiens si précieux. Ce furent donc des *commerçants* qui furent les premiers à se diriger vers les rives des Indes orientales, des *traitants*, avides de s'emparer des produits précieux, à bas prix et même, si possible, gratuitement.

Dans cette entreprise les Hollandais déployèrent une violence et une cruauté terribles contre leurs concurrents Portugais de même que contre les populations indonésiennes.

Le premier contact fut donc violence toute simple et brutale: guerre pour la liquidation des portugais et pillage des richesses indonésiennes.

Au moment où les Hollandais y arrivèrent, une activité considérable régnait dans l'archipel. Des royaumes javanais et les îles proches de Java connaissaient une richesse et une prospérité maritime dont la renommée s'était propagée jusqu'en occident.

Le commerce maritime y était la spécialité de certains peuples comme les Bourguinèses et les Macassarès dont l'habileté est demeurée légendaire. Leurs flottes, considérables, suivaient des routes fixes, dictées par les moussons et qu'on a pu reconstruire grâce à certains vestiges (vieilles cartes). Elles reliaient les îles de la Sonde à l'Inde et à la Malaisie, ainsi qu'à d'autres pays asiatiques. Elles joignaient les jardins d'épices aux plantations de Java, aux métaux précieux de Sumatra.

La *Compagnie des Indes Orientales*, l'organisme commercial hollandais fondé pour exploiter ces colonies en 1602, se donna comme tâche initiale de détruire cette activité maritime indigène et d'acquérir le monopole des transports inter-insulaires. Régner sur mer — elle le comprenait fort bien — c'était régner sur les îles.

La guerre fut donc déclarée à la marine indigène. Toute activité maritime fut interdite aux indigènes. Et tout vaisseau qui bravait cette défense devenait la proie des flammes.

Une fois la question maritime réglée, la Compagnie s'intéressa à la *production*. La première chose à faire était de supprimer ou de limiter la production des territoires qui échappaient à son emprise directe. Elle organisa donc, sous la direction de Jean Pietersz Coen, des expéditions dans les îles productrices d'épices. On y détruisait les jardins d'épices et l'on prenait des mesures pour empêcher qu'ils ne soient rétablis. En quelques mois, nombre d'îles qui comptaient parmi les plus

(1) Les « Indes » étaient au XV^e, XVI^e et XVII^e siècle un nom générique qui désignait les pays exotiques. Sous le nom d'Indes orientales on englobait les pays de l'extrême-orient tropical. Et sous le nom d'Indes occidentales, les colonies d'Amérique. Aujourd'hui encore les anglais appellent les Antilles: *West Indies*, les Indes de l'ouest, et *East Indies*, Indes de l'est, les îles de la Sonde. (N.D.L.R.).

riches de l'archipel furent changées en déserts. Livrées à la famine, les populations étaient décimées, parfois même anéanties.

Ceci fait, la Compagnie, organisant des cultures obligatoires, força les indigènes, par l'intermédiaire de leurs chefs, à cultiver les produits qui pouvaient présenter un intérêt commercial sur le marché européen. Les indigènes devaient livrer leurs récoltes selon des quantités prescrites et à des prix prescrits, quand ce n'était pas sans aucune rétribution. C'était le système des « *délivrances* » et des « *contingents* ».

Bientôt, d'ailleurs, la différence alla s'atténuant entre le système de la rétribution minime et celui de la gratuité. Il n'exista plus en fait que l'obligation de livrer des produits sans aucun paiement. La Compagnie, en effet, si elle payait mal ses employés, leur laissait du moins toute liberté de se débrouiller comme ils l'entendaient.

A la corruption inouïe qui résultait de ce système joignez les frais militaires qui allaient toujours croissant (conquêtes autour des factoreries); joignez les frais politiques (achat des chefs indigènes pour constituer des gouvernements « loyaux »); joignez les dividendes énormes payés jusqu'au bout par la Compagnie — et vous comprendrez sa faillite finale qui survint définitivement à la fin du XVIII^e siècle.

L'Etat hollandais régla alors le passif de la Compagnie (134,7 millions de florins) et devint propriétaire de ses domaines asiatiques.

La situation des populations indonésiennes était à ce moment déplorable. Les royaumes et les îles, autrefois riches, étaient totalement appauvris. Leurs habitants étaient la proie de la famine et d'épidémies périodiques.

Au point de vue politique, le travail de la Compagnie avait été caractérisé par un manque total de profondeur. Une seule chose intéressait la Compagnie: être maîtresse absolue, voir tous ses désirs matériels satisfaits. Peu lui importait la façon dont les chefs indigènes faisaient retomber sur les épaules de la population les charges qu'elle leur imposait. Jamais elle ne chercha à faire évoluer la société indigène. Elle se garda de labourer ce vaste terrain politique et social, se contentant de raser, comme avec un rasoir, tout ce qui poussait de profitable à la surface.

Pour la Hollande, cette période fut une période d'accumulation. Et quelle accumulation!

C'est cette *accumulation primitive* qui permit à la Hollande de s'engager dans une phase de pré-industrialisme. Et c'est ce capital volé qui lui permit de conserver sa suprématie commerciale.

La période de l'exploitation directe

L'exploitation par l'Etat

La Compagnie tombée, l'Etat hollandais prit sa succession.

Il se contenta tout d'abord de suivre la voie économique tracée par la Compagnie.

Mais dès 1830, sous l'impulsion du ministre colonial Van den Bosch, il s'engagea dans une voie nouvelle.

Il ne se contenta plus d'être commerçant — commerçant jouissant d'un monopole absolu — il intervint directement dans le domaine de la production, il devint exploitateur direct.

Disposant de l'armée, ayant mis sur pied un appareil administratif spécial, il entreprit d'exploiter l'Indonésie comme une vaste plantation. Il imposa à la population des cultures obligatoires (2), chargeant ses fonctionnaires d'en contrôler l'exécution et d'en encaisser les produits. (C'est pourquoi aujourd'hui encore les fonctionnaires coloniaux hollandais sont appelés « contrôleurs »). L'Etat créait ainsi un régime agraire qui n'avait rien de commun avec le régime indigène primitif. Java se voyait divisée en unités administratives à la tête de chacune desquelles se trouvait un contrôleur, fonctionnaire directement *intéressé* au revenu de son district. Disposant d'un pouvoir absolu, ces fonctionnaires, ces contrôleurs non contrôlés, se conduisaient en autocrates irresponsables. Les populations de villages entiers se voyaient déplacées comme du bétail (3) et contraintes de s'installer là où le contrôleur projetait de nouvelles cultures. Et le travail imposé était d'une telle intensité que, pour citer un rapport officiel du ministère des colonies (S. V. Deventer), il arrivait souvent que des femmes accouchaient en travaillant.

Il est inutile de rapporter toutes les cruautés que l'on relève en cette période, et qui naturellement dépassent cent fois toutes celles dont l'écho est jamais parvenu aux oreilles du monde civilisé (4). Disons seulement que des provinces entières se dépeuplèrent et que des régions autrefois florissantes furent changées en vastes cimetières.

Cette période ne prit fin que peu avant 1870, après qu'elle eût permis à la Hollande de dérober à sa colonie des millions et des millions.

Au cours de cette période les modifications subies par l'Indonésie furent aussi importantes dans l'ordre politique et social que dans le domaine économique. L'ancien régime agraire fut mis en pièces. Il ne resta plus qu'un chaos agraire dominé par un système administratif étranger à la population et en contradiction avec les anciennes coutumes et les intérêts populaires.

Pour la Hollande cette deuxième période d'exploitation revêtit une énorme importance.

Ce fut la période de la deuxième accumulation.

Elle permit à la Hollande de garder son indépendance économique. Après le « siècle d'or », le XVII^e siècle, la Hollande se trouvait en effet en passe de perdre toute importance économique. Elle se voyait entourée de nations industrielles, jeunes, fortes, toujours croissantes alors qu'elle-même devenait un pays de rentiers, jouet des grandes puissances. Après la domination napoléonienne elle se trouva dans l'obligation de s'industrialiser pour tenir sa place dans le concert des puissances économiques. C'est l'Indonésie qui lui fournit son capital industriel. Les chemins de fer, par exemple, furent presque entièrement payés par l'exploitation de l'Indonésie. C'est par l'exploitation des paysans javanais que

(2) Comme de nos jours encore en Afrique française; comme, partiellement, à Madagascar. (N.D.L.R.).

(3) Comme cela se fait tous les jours encore à Madagascar... pour ne pas parler de ce qu'ont fait dernièrement les militaires italiens en Tripolitaine, car c'est une chose qui relève plutôt du crime et de la psychiatrie. (N.D.L.R.).

(4) Le phénomène se poursuit de nos jours. Pour quelques horreurs que nous connaissons en Indochine, combien en ignorons-nous? Le monde dit « civilisé » est d'ailleurs remarquablement peu curieux de ces sortes de choses. Il n'aime pas être troublé dans sa complicité quêtée. (N.D.L.R.).

le capitalisme hollandais naissant put se procurer le capital industriel nécessaire à l'exploitation des paysans expropriés de Hollande.

La période « éthique »

La période qui suit est connue sous le nom de période « éthique » ou « morale ».

Elle commença en 1870 quand, sous la pression de l'opinion publique et au nom du principe de la liberté du travail, le système des plantations étatiques fut aboli pour... le « travail libre », en tous cas pour l'introduction du *capital libre*.

Cette période est connue sous le nom de période *éthique* parce qu'elle est la suite d'un mouvement, commencé en 1850, par lequel l'opinion publique, se plaçant sur le terrain de la morale, réclamait la cessation de l'exploitation gouvernementale en raison des cruautés dont celle-ci faisait preuve.

Ce fut un combat idéologique illustré, en particulier, par un livre du contrôleur Douwes Dekker, intitulé Max Havelaar, publié sous le pseudonyme de Multatuli, exposé navrant de la situation des paysans indigènes.

En réalité ce mouvement était le fait de la bourgeoisie hollandaise qui, voyant ses possibilités dépasser ses limites nationales, désirait, ou plutôt exigeait, des territoires d'expansion, et tournait tout naturellement les yeux vers les vastes colonies lointaines.

Sous le couvert d'un combat moral, c'était une lutte entre l'entreprise gouvernementale et le capitalisme privé, entre l'étatisme et le libéralisme. L'objet de ce tournois... « éthique » était... l'exploitation de l'Indonésie.

Le combat dura jusqu'au jour où l'exploitation étatique cessa d'être bénéficiaire. A ce moment, reconnaissant l'inefficacité de son exploitation bureaucratique et dégénérée, le gouvernement promulgua une loi permettant au capitalisme privé de se livrer aux cultures coloniales (loi du sucre de De Waal).

Cette victoire bourgeoise était inévitable. Sans elle c'était en effet l'asphyxie de l'économie hollandaise. Ce fut l'ouverture du marché indonésien qui permit à l'industrie hollandaise de perfectionner son équipement et d'employer nombre de paysans que la crise agricole de l'époque laissait sans ressources.

C'est l'exploitation de l'Indonésie qui mit les capitalistes hollandais en état de faire face aux exigences de leurs ouvriers, ce qui, indirectement, contribua à la solution de la crise agricole hollandaise.

En un mot, l'exploitation de l'Indonésie donna au capital accumulé en Hollande l'oxygène sans lequel il aurait étouffé.

C'est l'époque où le capitalisme à ses débuts a loisir de résoudre ses crises sur le dos des peuples d'Asie encore endormis.

Pour les indigènes, ce changement fut simplement un changement d'exploiteur.

La « liberté du travail » ne pouvait pas plus entrer dans leur pays qu'elle n'existait dans la métropole même, avec une classe ouvrière séparée des moyens de production.

Les méthodes du capitalisme « libre » furent un peu plus raffinées que celles de l'exploitation étatique. Mais elles ne s'appuyaient pas moins sur la puissance de l'Etat; et le cortège de misère et de faim qu'elles traînaient après elle n'était pas moindre.

En principe, la possession de la terre était interdite aux européens. C'était pour éviter que les indigènes ne se défilassent de leurs terres et ne restassent sans aucune ressource (5).

Néanmoins, comme le capital avait besoin d'ouvriers pour ses usines, il se les procura par la seule méthode qu'ait jamais connue le capitalisme sous toutes les latitudes: l'expropriation.

Par exemple, le capitaliste qui a loué la terre fait organiser par des chinois des fêtes où il fait jouer aux dés les javanais innocents. Ceux-ci s'endettent. Et le capitaliste leur consent des *avances*. Naturellement, devenu créancier, il sait bien jouer de sa créance! Le javanais devient l'esclave de son créancier, de son maître blanc.

Ou bien encore, on modifie la distribution des eaux d'irrigation. C'est facile avec les moyens modernes, bien plus puissants que les installations ingénieuses mais antiques des javanais. Et voilà créé un conflit entre les javanais et les capitalistes blancs. Conflit qu'arbitre... le contrôleur blanc, qui, comme bien on pense, ne manque pas de trancher la question d'une façon « satisfaisante » pour le maître blanc, administrateur des fabriques et des plantations (6).

Ceci à Java.

A Sumatra, c'étaient d'autres difficultés. Il y avait assez de terre, mais trop peu d'ouvriers. On se procura alors des ouvriers en les important par milliers de Chine et de Java selon un système perfectionné d'« engagement ». Une fois le contrat signé, la signature ayant été obtenue grâce à divers subterfuges (*avances*, etc...), le « coolie » est placé sous la clause de la « sanction pénale ». C'est-à-dire que l'appareil administratif surveille l'exécution précise, par le coolie, de ce contrat de travail. En cas de rupture du contrat, ou simplement de faute de l'engagé, l'engagé est mis en prison (7). La police avec tous ses organes (chiens, etc...) fait de son mieux.

C'est l'esclavage absolu.

Des femmes, engagées par des familles respectables, sont après leur journée de travail, contraintes à une

(5) Il reste un vestige de cela dans la législation coloniale hollandaise actuelle: c'est l'interdiction de dépouiller complètement un indigène, l'insaisissabilité d'une partie de son bien. Prescription que nous serions bien étonnés de trouver dans les colonies françaises où l'expropriabilité totale des indigènes est un principe sacré, plus vivant que jamais. Voir le décret de 1926 sur les terres malgaches (N.D.L.R.).

(6) En 1905, 71 % de la population se livrait encore aux travaux agricoles. En 1920, il n'y en avait plus que 58 %.

(7) Comme à Madagascar, comme aux Nouvelles Hébrides françaises, comme en Afrique française et belge, comme en Nouvelle Calédonie, comme dans le Sud-Afrique anglais, comme en Indochine, sous la protection de la S.D.N., avec la bénédiction de la C.G.T.

Cet esclavage ignoble a été réglementé en Indochine par le gauché Sarraut et le socialiste Varenne (arrêtés du 11 nov. 1918, du 25 oct. 1927, du 30 janv. 1929). Voici quelques-unes de leurs infâmes prescriptions:

Le délit d'abandon est constitué par le fait que l'engagé a quitté l'exploitation depuis plus de deux jours, sans cause légitime. Ce délit sera puni d'une amende de 16 fr. à 250 fr. et d'une peine de prison de dix jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

L'engagiste sera tenu d'autoriser l'engagé qui aura quelque plainte à formuler à se rendre sans délai au siège du tribunal

prostitution officieuse (8), les coolies mâles étant 7 à 10 fois plus nombreux que les femmes.

Les coolies sont punis pour des futilités, souvent à coups de rotin.

Le temps de l'Oncle Tom est revenu, mais dix fois plus plat, plus brutal, plus cruel (9).

Quelle est la situation actuelle de la population ?

Parlons en chiffres :

Il n'y a pas encore 7 hommes sur 100 qui sachent lire et écrire. Il n'y a pas encore une femme sur 200 qui sachent lire et écrire.

Les salaires moyens sont :

Pour les hommes, fl. 0,45 par jour (4 fr. 50).

Pour les femmes, fl. 0,35 par jour (3 fr. 50) (10).

Un rapport officiel constate que la population javanaise n'a fait aucun progrès économique et social en 40 ans.

Le revenu moyen d'une famille javanaise est, d'après le rapport officiel de Hueñder, de 161 fl. 50 sur lesquels l'Etat prélève 22 fl. 50 d'impôts. Il ne reste donc que 138 fl. 50.

Sur un revenu annuel de 160 florins, on paie, quand on est indigène, 10 % d'impôts. Quand on est blanc, il faut 8.000 florins pour que l'imposition atteigne un pareil taux.

Les impôts prélevés sur la population indigène sont passés entre 1919 et 1924 d'un total de 86.900.000 florins à 173.400.000 florins.

Rien d'étonnant avec cela que le chiffre de la mortalité atteigne 20, et même dans quelques villes comme Macassar et Batavia 50 pour 1.000.

Telle était la situation indigène avant la crise. Et maintenant, nous avons la crise. Chute des prix et chômage. Et reflux des chômeurs dans les villages où sévit la famine.

Les fonctionnaires indigènes ont subi diminutions sur diminutions, la dernière étant de 17 % sur tous les salaires de plus de 40 fl. par mois.

Quant à la campagne où le gouvernement s'empare à coups de trique et de sabre du riz et de la volaille, pour le paiement des impôts, voilà la situation telle que la décrit, pour s'en réjouir, un grand journal bourgeois hollandais :

« DANS LES KAMPONGS (villages indigènes) LA POPULATION EST ARRIVÉE A VIVRE AVEC 2 CENTIMES 1/2 (5 sous français) PAR TÊTE ET PAR JOUR ».

(A suivre)

Serah FANAH.

du ressort. Si, après information, la plainte est reconnue mensongère ou non fondée, l'engagé sera passible de dommages et intérêts arbitrés par le tribunal.

Si au moment de l'expiration de son contrat, un engagé se trouve débiteur, à un titre quelconque, envers son employeur... son contrat sera prorogé de plein droit, dans les mêmes conditions, jusqu'à libération complète de ses dettes. (N.D.L.R.).

(8) Comme aux Nouvelles Hébrides françaises (N.D.L.R.).

(9) La « sanction pénale » est aujourd'hui supprimée sur les plantations de tabac. L'Amérique a en effet décrété qu'elle n'achètera plus de marchandises produites sous le régime du travail forcé. Les planteurs ont donc renoncé à la sanction pénale... pour la production du tabac, bien que jusqu'à maintenant ils eussent défendu avec ferveur ce régime qu'ils proclamaient « indispensable ».

(10) En Indochine, on peut indiquer comme chiffres correspondants : hommes, p: 0.30, soit 3 francs; femmes, de p: 0.10 à p: 0.20, de 1 à 2 francs. (N.D.L.R.).

Parmi nos Lettres

Vérité ou Légende ? Nous avons reproduit, dans notre numéro du 10 janvier, un article de

Sellier, paru dans la « Mère Educatrice », sur la mort du soldat allemand Rammler. Cela nous a valu l'intéressante lettre suivante du camarade Godefroid, secrétaire de la Fédération des jeunes Gardes socialistes de Belgique :

A la suite de l'article que vous avez consacré au soldat allemand Rammler, nous avons procédé à une enquête.

On nous dit qu'il n'est pas exact que Rammler ait été fusillé pour avoir refusé de tirer sur Miss Cavell; il a été fusillé huit ou neuf jours avant l'exécution de celle-ci.

Le Peuple a fait une enquête à ce sujet: aucun soldat allemand n'a refusé de tirer sur Miss Cavell; nous avons à ce sujet le témoignage de Hans, un mineur de Essen, qui fit partie du peloton d'exécution.

Puisque la question vous intéresse, comme nous, vous pouvez obtenir tous les renseignements détaillés auprès du docteur Frère, à Anderlecht; il a parlé avec Hans, et sa femme fut arrêtée en même temps que Miss Cavell.

Voilà ce que nous savons.

La parole est à Sellier et à la « Mère Educatrice ». Il serait, en tous cas, utile de savoir pourquoi Rammler, dont l'exécution ne fait pas de doute, a été exécuté.

10 abonnés en 6 mois Un camarade de la Gironde nous écrit :

Ici j'ai fait depuis juillet 10 abonnements à la R. P. et j'en ai 5 ou 6 en vue.

Bravo !

La R. P. est tout à fait « dans ma ligne ». Hélas! je connais peu de copains dans cette « ligne »-là.

Que notre camarade ne s'en fasse pas ! Ça viendra, ...ça vient déjà.

Le Précis de Géographie économique. Un camarade nous écrit à propos du Précis dont Péra a rendu compte dans notre numéro du 10 janvier :

Vous devriez vous presser de publier la traduction française du Précis de géographie économique de d'Horrabin.

En 28 ou 29, le 1er mai, j'ai assisté à la Bourse de Cannes à la présentation du livre d'histoire de la Fédération unitaire de l'Enseignement. Présentation honnête où l'on n'a pas déclaré que c'était la huitième merveille du monde — faite par un camarade qui n'était pas orateur; néanmoins, l'auditoire buvait littéralement ses paroles, et malgré qu'il n'y eut qu'une centaine d'assistants, on vendit d'un coup 27 exemplaires de ce livre.

J'en ai conclu que le public ouvrier du 1er mai a besoin d'entendre autre chose que les phrases toutes faites habituellement servies dans ces occasions, phrases qu'il lit chaque jour dans l'Humain, et qu'il applaudit par politesse.

Il faut sortir de la propagande immédiate et étroite, et fournir à la curiosité autre chose, au moment où il faut.

Toujours les « gaz ». Un camarade nous communique un article du « Peuple » de Bruxelles concernant le fait de la Quinzaine de la « R. P. » du 25 décembre sur « les absurdités du désarmement ». Au sujet des gaz, une question précise nous est posée :

...Ne fût-ce que lorsque le peuple manifesta sa volonté de changer le régime, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'on

n'utilisera pas contre lui les bombes lacrymogènes. Cela laisse-t-il indifférente la « Révolution Proletarienne » ?

Cela ne nous laisserait nullement indifférents si le fait de ne pas utiliser contre le peuple les bombes lacrymogènes impliquait la non-utilisation contre lui d'armes plus meurtrières, mais tel n'est pas le cas puisque celles-ci doivent rester, en tout état de cause, inchangées. Ce n'est pas à coups de bombes lacrymogènes que les hommes de la IIe Internationale actuellement au pouvoir en Espagne, viennent encore, au moment même d'ouvriers, de tuer, dans les Asturies, une dizaine d'ouvriers, mais « à coups de feu ». Plût au ciel que les gardes civiques et d'assaut espagnols ne soient armés que de bombes à gaz ! Combien d'ouvriers, tués depuis l'avènement de la République, auraient encore la vie sauve !

Il m'est arrivé, comme à tout le monde, d'avoir à subir, des semaines durant, un bombardement presque ininterrompu d'obus à gaz, — cela à peu près sans dommage ; par contre il m'est arrivé, comme à tout le monde, de voir plus de la moitié de ceux qui m'entouraient, tués ou blessés en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, par le tir d'une seule mitrailleuse. C'est pourquoi, quand on prétend que la suppression des gaz est un « progrès », qu'elle rendrait la guerre moins atroce, plus « humaine », je dis : foutaise ! C'est le contraire. Car une guerre qui ne serait qu'une guerre de gaz serait — à moins que les rapports d'efficacité entre les gaz et les masques n'aient été complètement modifiés depuis 1918, ce que rien, à ma connaissance, n'autorise à croire — beaucoup moins meurtrière qu'une guerre d'où les gaz seraient bannis mais où subsisteraient les autres engins de mort.

Par conséquent, tout le potin fait sur les gaz et leur interdiction, ne saurait être que battage pour occuper la galerie. R. L.

Phalange d'honneur du « Cri du Peuple »

Recettes du 1er Janvier au 15 Février

En espèces : Deluret (Lot-et-Garonne) 5; Barat, 80; Fronty, 100; Ménard, 10; François Morel, 10; Chambelland, 20; Delsol, 50; Roger Hagnauer, 50; Pierre Monatte, 20; Deluret (Lot-et-Garonne), 20; U. Thévenon (Loire), 100; Simone Weil (Yonne), 100; Louise Rivet (Loire), 100; Alice Morel (Loire), 10; André Paris, 10; Maupioux, 30; Duyck, 10; Josette et Jean Cornec (Finistère), 240; Anonyme, 500; Mme veuve Beauvois (Cher), 200.

Aux chèques postaux : A. Charroin, 10; Rey (Loire), 15; Louis Sellier, 50; A. Mariani, 30; E. Delamotte, 30; C. Philippon (Cher), 60; J. Espagnon (Haute-Loire), 30; Marie Guillot (Saône-et-Loire), 200; Joseph Péri (Var), 20.

Recettes totales: 2110 francs.

En caisse le 1er janvier	280 39
Recettes de la Phalange d'honneur	2.110 »

Total	2.390 39
-------------	----------

Dépenses (frais circulaires, 61; créditeurs divers, 990; avances remboursées, 940.).....	1.991 »
--	---------

En, le 15 février (espèces, 327.45; chèques, 71.94)	399 39
---	--------

Ont effectué un premier versement, comme membres de la Phalange d'honneur pour 1933, vingt-huit camarades. Plus

sieurs autres camarades se sont inscrits et nous ont annoncé des envois.

Notre appel du 18 janvier, quelques bonnes lettres ont répondu.

Le camarade Charroin, des typos, nous a écrit :

Si j'ai bien compris le bilan, en dehors des souscriptions, divers et avances de divers camarades, la Phalange d'honneur — c'est-à-dire anciens abonnés du « Cri », militants ayant collaboré audit journal — n'a versé que 4.680 francs en 1932. Et cela depuis l'assemblée dissolutive de fin 1931... Diantre! A cette allure, la dette de près de 100 billets n'est pas près d'être liquidée. En ce qui me concerne, je continuerai ponctuellement à verser 10 francs par mois, et cela jusqu'à liquidation complète.

Du camarade Tignières, des cuisiniers :

Je reçois ta circulaire; tu peux m'inscrire pour la Phalange. Je passerai un jour au siège pour la cotisation...

Une remarque de nos amis Josette et Jean Cornec :

Il est évident que l'arrêt de la souscription en 1932 va gêner son relancement. Mais ce n'est pas désespéré.

De Mariani, un bon militant du Gaz de Paris :

Je viens de prendre connaissance de la lettre-circulaire reçue par le camarade D... Nous avons pris ensemble la décision de ne pas vous laisser tomber, car on ne doit pas abandonner des militants qui ont eu l'audace de prendre des responsabilités, même si l'on a — et c'est notre cas ? — des critiques à faire sur la façon dont la barque financière a été menée. J'en enverrai autant dans le milieu du trimestre. Je continuerai ensuite à envoyer des cotisations à peu près régulières, mais, de toute façon, j'arriverai en temps voulu à verser le total de la contribution réclamée.

Mais il est sûr que le chômage nous handicape sérieusement, témoin ce billet :

Je regrette de ne pouvoir répondre à votre appel pour liquider les dettes du « Cri ». Je suis sans travail, et mon compagnon gagne à peine pour notre nourriture et notre loyer, ce qui est déjà beau dans la crise actuelle. Si je trouvais du travail, je me ferais un plaisir de vous aider un peu, croyez-le bien.

Evidemment, non seulement le chômage, mais aussi l'absence de tout effort personnel de ma part en 1932, ainsi que le fait de n'avoir pu établir encore une situation d'ensemble de la gestation du « Cri », tout cela n'a pas été fait pour inciter les camarades à nous aider. Mais je demande instamment à tous ceux qui n'ont pas encore répondu à notre appel de ne pas, quoiqu'ils en aient, nous « laisser tomber »... Car les fournisseurs ne m'oublient pas, soyez-en sûrs, et j'ai dû promettre, sous menaces de poursuites, des versements mensuels de 500 francs au représentant de notre ex-imprimeur. D'autre part, j'ai promis le même versement mensuel à un camarade qui nous avait avancé 10.000 francs, et à qui nous restons devoir 6 billets de mille. Au minimum, il faut donc, à partir de fin mars, une recette mensuelle de 1.000 francs, soit 100 cotisations à 10 francs.

Cent cotisants ! Allons, ne tardez pas à répondre à un appel que les circonstances nous contraignent à faire pressant !

Adresser les inscriptions, soit au camarade Delsol, à la Bourse du Travail (Syndicat du Gaz de banlieue), 3, rue du Château-d'Eau, Paris; soit à mon nom, au bureau de la R.P., 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e).

Pour l'envoi des fonds, continuer à se servir du Chèque postal Paris, 525-67, René Deveaux, à la Coopérative « la Fraternelle », 33 ter, rue Doudeauville, Paris (18e).

Les camarades, les fonds pourront être remis, à la permanence de la R.P., de 18 à 19 heures, les lundi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine.

M. CHAMBELLAND.

La semaine de 40 heures

Conclusions d'une enquête

Les lecteurs de la R. P. se souviennent que nous avons ouvert ici (N^{os} des 25 Mai et 25 Juin 1932) une enquête sur la réduction de la durée du travail. Cette enquête — bien que le nombre des réponses reçues n'ait pas correspondu à nos espérances — il est temps de la conclure.

Nous ne devons d'ailleurs pas regretter d'avoir tardé à le faire, car d'importants éléments nouveaux sont venus ces derniers mois, enrichir notre dossier. Et la « Conférence des 40 heures » de Genève vient de prendre fin au moment où nous écrivons ces lignes.

Où en est la question ?

Avant de donner la parole à nos correspondants, voyons un peu le chemin parcouru depuis le printemps dernier.

Nous en étions restés à la Conférence internationale du Travail d'avril 1932, et au vote, par une coalition équivoque des délégués ouvriers et de la majorité des délégués gouvernementaux, d'une résolution « chèvre et chou » invitant « le conseil d'administration du B. I. T. à mettre à l'étude aux fins d'adoption prochaine d'une réglementation internationale, l'introduction légale de la semaine de 40 heures dans tous les pays industriels ».

La question du maintien des salaires ne figurait pas explicitement dans cette résolution, dont nous avons signalé la dangereuse ambiguïté.

Le patronage fasciste

Au lendemain de cette conférence, l'idée des 40 heures risquait de dormir encore longtemps dans les cartons poussiéreux du B. I. T., lorsque le gouvernement fasciste lui accorda bruyamment son patronage.

Le sénateur Agnelli, président de la Fiat, ouvrit le feu au début de juillet, par un interview à l'« United Press » dans lequel il indiquait comme remède au marasme économique : « Réduire les heures de travail, augmenter les salaires » ; et il ajoutait : « Si l'on veut que la réduction des heures de travail ne se résolve pas en un simple palliatif..., il faut... que cette disposition soit organique, qu'elle aille à la racine du mal... » (« Information » du 14/17/32).

Et le 25 juillet, M. de Michelis, délégué italien au B. I. T. réclamait une session extraordinaire de cet organisme, avant la réunion de la conférence économique mondiale, pour l'étude du problème.

A quel mobile obéissait le « duce » ? Nous avons eu l'occasion de signaler dans la R. P. (« Faillite capitaliste et carence ouvrière », numéro de mars 1932) une curieuse interview de celui-ci. S'efforçant de trouver une issue à la crise, d'adapter la machine à l'homme, Mussolini s'écriait : « Le problème sera de trouver un meilleur moyen pour que toute

la société récolte les fruits que la science du XIX^e siècle a mis à notre portée » (1). La réduction de la durée du travail serait-elle pour lui un de ces moyens ?

Faut-il chercher des mobiles plus « terre-à-terre » ? Il est possible, comme le patronat français l'en accuse, que le « duce » ait vu dans la semaine de 40 heures, après avoir réduit à l'extrême les salaires chez lui, le moyen d'imposer des charges nouvelles à ses concurrents. N'intervenons pas dans ces combats de requins. Il est probable aussi que l'aggravation du chômage et de la misère en Italie, que les difficultés budgétaires auront entraîné le fascisme à « jeter du lest », à accentuer sa démagogie sociale et en même temps à tenter de se décharger des allocations aux sans-travail.

Quoi qu'il en soit, ne regrettons pas une initiative qui a fait faire à notre revendication un nouveau bond en avant, tout en déplorant que l'impulsion soit venue, non pas d'une imposante manifestation de la volonté ouvrière, mais... du gouvernement fasciste.

C'est donc les 21 et 22 septembre que s'est réunie à Genève la session extraordinaire du B.I.T. Après deux jours de discussion, le délégué italien, M. de Michelis, a fait adopter une résolution (une de plus !) dans laquelle il était décidé :

d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de la conférence la question de la réduction de « l'horaire du travail » ; de soumettre les problèmes techniques... à l'étude d'une réunion préparatoire qui devra être convoquée avant la fin de 1932 à Genève ; de soumettre les conclusions de cette réunion au Conseil d'administration du B.I.T. à sa session de janvier, pour qu'il examine l'opportunité de les communiquer à la prochaine conférence économique mondiale...

Cette résolution, après une chaleureuse intervention du délégué français, M. Picquenard en faveur de l'initiative italienne, fut votée par 15 voix contre 6 (5 patrons et le gouvernement britannique). La coalition entre délégués gouvernementaux et ouvriers continuait.

La C.G.T. entre en campagne

La bureaucratie de la C. G. T. se décida alors de descendre des hautes sphères genevoises et à commencer dans la masse sa campagne en faveur de la semaine de 40 heures. On visait à créer une atmosphère lors de l'ouverture de la conférence « technique » préparatoire de janvier.

Et, à ces fins, on publia une brochure, on fit apposer une affiche.

Pauvre brochure dont l'indigence éclate lorsqu'on la compare au merveilleux petit tract édité par la vieille C. G. T. en 1906 pour les huit heures ! « La question n'est pas nouvelle... », lit-on dès la première ligne. On s'attend à une évocation de la longue

(1) *Agencé économique et financière*, 15 février.

et dure lutte menée depuis un siècle par la classe ouvrière pour la réduction de la durée du travail. Mais non : « ... Elle a été discutée au Congrès international de la F.S.I. à Stockholm en 1930... » La question commence du jour où les bonzes réformistes se la sont appropriée. C'est qu'on est à mille lieues de songer à poursuivre une lutte séculaire : on veut seulement apporter au régime défaillant un moyen de sortir de son marasme. Rien dans cet écrit qui frappe l'imagination ouvrière. On ne se met pas à la portée du travailleur, on ne parle pas son langage (ceux de la « vieille » savaient y faire, eux !). Mais on présente une indigente série de chiffres, de statistiques, hâtivement découpées au ciseau dans la paperasse de Genève. **Et pas un mot de la revendication fondamentale, essentielle : le maintien des salaires.**

La comparaison entre la brochure de 1932 et celle de 1906 permet de mesurer la dégénérescence de notre syndicalisme.

Quant à l'affiche que nous vîmes placardée sur tous les murs de Paris, elle ne s'adresse pas davantage au passant. Et le maintien des salaires n'y est pas davantage affirmé. Autant qu'on peut en déchiffrer le charabia, on y retrouve les dangereuses « phrases successives » que nous signalions en ouvrant notre enquête (1) : 1ère phase : « short time », 2ème phase : **à plus longue échéance : maintien des 40 heures avec salaires améliorés.**

Continuant ses manifestations « tape à l'œil », la bureaucratie réformiste organisa le 6 janvier (à la veille de l'ouverture de la conférence préparatoire de Genève) une conférence nationale extraordinaire élargie. Quelques critiques s'y firent timidement entendre. C'est ainsi, d'après le compte-rendu du « Peuple » que Jeannin formula « plusieurs objections à propos du contenu de la brochure éditée par la C.G.T. Il aurait aimé y trouver une affirmation plus catégorique du principe que la semaine de 40 heures devra être appliquée **sans diminution de salaire.** »

Biot répliqua que la C. G. T. s'était associée au projet de loi déposé en février 1932 par le parti socialiste qui, s'inspirant de l'article 2 de la loi de 8 heures du 23 avril 1919, affirmait : « l'application de la semaine de 40 heures ne pourra en aucun cas être une cause déterminante de la réduction du gain effectif des ouvriers. »

Bravo ! Mais pourquoi alors entretenir l'équivoque dans les affiches et les brochures ? C'est ce qui apparaîtra plus loin.

Au cours de cette conférence Jouhaux déclara que « si l'on ne veut pas que la civilisation fasse banqueroute (sic) », il faut en venir aux quarante heures et il proposa en fait d'action directe « ...qu'à une date déterminée, vers le 15 ou le 16 janvier, les fédérations et les Unions adressent au président de la Conférence de Genève des télégrammes... » !

Ayons la loyauté de reconnaître qu'il apporta des mesures plus substantielles, lorsqu'il invita les organisations qui ont des contrats collectifs à ne pas attendre une convention internationale pour faire passer les 40 heures dans les faits, lorsqu'il demanda aux organisations confédérées de faire du Premier

Mai prochain une grande manifestation en faveur de la réduction de la durée du travail.

Louable intention, mais il est à craindre que ce Premier Mai ne ressemble que de loin à celui de 1906. Il y a lieu, en effet, d'éprouver quelques inquiétudes lorsqu'on a assisté, le soir du 6 janvier, à la manifestation de « masse » organisée au Gymnase Japy par l'Union des Syndicats de la Région Parisienne et qui devait réunir « des milliers et des milliers de confédérés ». Bien que la « R. P. » en ait déjà dit un mot, laissons la parole à la rédactrice de l'« Information Sociale » (N° du 12/1/33) :

Ce meeting n'eut malheureusement pas le succès auquel on aurait pu s'attendre étant donné le sujet et la situation actuelle de la classe ouvrière. Malgré les appréciations généreuses et optimistes des journaux syndicalistes, il faut reconnaître que la salle Japy n'était même pas à demi pleine. En outre, on ne sentit aucun élan véritable, ni même aucune colère au cours du meeting qui était plutôt une sorte d'assemblée académique et auquel manquait l'enthousiasme, la pétulance, la flamme de tout meeting ouvrier qui se respecte.

Nous entendîmes Jouhaux parler avec amertume de « l'apathie, compréhensible, dans une certaine mesure qui assaille la classe ouvrière de tous les pays », du « scepticisme que par défaut de combativité les travailleurs portent en eux »... Il eût mieux fait de se frapper la poitrine. A qui la faute, en effet, si la revendication académique des 40 heures n'est pas encore la « chose » de la classe ouvrière ? à qui la faute si les syndicats confédérés ont perdu l'habitude de l'action et de la lutte ?

Est-ce en parlant, comme Milan, d'« assouplir l'économie capitaliste », est-ce en esquivant dans les brochures et les affiches la question des salaires, **la seule qui compte pour les travailleurs de la base**, qu'on préparera la grande bataille du Premier Mai 1933 ?

On se pâme sur les initiatives du président Hoover, auquel un comité d'experts vient de soumettre un projet de semaine de trente heures. Mais on ne signale pas que lorsqu'en juin dernier, la semaine de cinq jours fut proposée aux ouvriers occupés dans les entreprises de l'Etat américain, on leur demandait, en même temps, de si « formidables sacrifices en matière de salaires et de conditions de travail », suivant l'expression de Green, le très réformiste président de la Fédération américaine du travail, que la proposition fut repoussée.

Et l'on fait silence sur le rapport préparé par le B. I. T. en vue de la Conférence préparatoire des 40 heures du 10 Janvier, qui après avoir énuméré de nombreux cas où est appliqué le « short time », avoue :

Souvent la réduction de la durée du travail a été accompagnée d'une baisse proportionnelle des salaires. Toutefois, divers exemples montrent les efforts entrepris pour ne pas réduire les salaires au dessous d'un certain minimum : compensation partielle de la réduction des heures de travail par l'introduction d'un nouveau système de salaires avec primes qui permet au travailleur d'accroître son rendement.

La conférence des 40 heures

Et le 10 janvier, les palabres genevoises reprirent : Jouhaux dans un grand discours (« Peuple » du 14/1/33), commença par placer la semaine de 40 heures sur le terrain de la « sécurité ». Il faut jeter du lest pour éviter la Révolution :

Il y a donc un devoir de justice, mais il y a aussi une rai-

(1) Numéro du 25 mai 1932.

son de sécurité. On ne peut pas penser que cette situation puisse se maintenir indéfiniment. Il arrivera un moment où toute perspective d'adoucissement disparaissant, toute espérance sombrant, toutes ces souffrances compressées s'accroissent, ces souffrances feront explosion. Où nous conduiront-elles ? Où nous porteront-elles ?

Plus exactement où nous emporteront-elles, les uns et les autres ? Nous n'en sommes plus au temps où l'on pouvait considérer comme une parole de haute politique : « Après moi le déluge ! » Nous avons, au contraire, à éviter le déluge.

Puis, le secrétaire de la C.G.T. tendit la main aux délégués gouvernementaux afin de refaire avec eux, contre les patrons, le front unique des Conférences précédentes :

Il n'est pas possible que les collectivités continuent à prendre à leur charge les conséquences mêmes du développement du régime, sans que les représentants de ce régime, acceptant leur part de responsabilité, entrent dans la voie des mesures indispensables... Les représentants des gouvernements viendront à cette tribune nous déclarer que leur économie nationale est obérée, que leur budget est en déficit, et qu'ils doivent rechercher les économies indispensables... En considération de cette situation, il nous apparaît que les représentants des collectivités, en dehors de toute autre question, devraient être aux côtés des représentants ouvriers pour réclamer cette diminution des heures de travail...

Langage peut-être diplomatique, mais plus dangereux qu'habile. Insister sur le fait que les gouvernements ont besoin de comprimer les allocations de chômage, n'est-ce pas les pousser à réduire celles-ci ? Opposer les gouvernements capitalistes au magnats capitalistes, n'est-ce pas jeter la confusion sur la véritable nature de l'Etat bourgeois ? (1). Enfin et surtout, s'allier avec les gouvernements sur la question des 40 heures, n'est-ce pas, inévitablement, abandonner la plateforme du maintien des salaires, pour celle du « short time » ? C'est ce qui s'est produit.

Mais auparavant il y eut l'incident Picquenard. Le ministre en partibus du Travail, tiraillé entre des préoccupations d'ordre budgétaire et les injonctions du grand patronat, prit une position beaucoup moins favorable à la semaine de 40 heures qu'au mois d'octobre.

Le Gouvernement français, proclama-t-il, est bien décidé à ne pas s'engager seul dans cette voie. Il ne veut pas, en effet, se laisser handicaper par des charges économiques, et notamment, par l'augmentation du coût de la vie qui résultera de la réforme projetée. Avant de ratifier la convention sur la semaine de travail de quarante heures, il veut avoir la certitude que tous les autres pays la ratifieront également.

Les bonzes réformistes, qui la veille encore, tenaient la main, crièrent à la trahison. Léon Blum, dans le « Populaire », proféra d'horribles menaces. On rappela à Boncour que, dans sa déclaration ministérielle, il avait promis de prêter à la Conférence le « concours le plus actif ». On se demanda ce que devenaient les belles idées de « collaboration » avec les organisations ouvrières récemment énoncées. Tant et si bien que M. Picquenard fut rappelé à Paris, vertement semoncé et renvoyé à Genève avec mission de trouver un compromis.

(1) Qu'en pense Vandeputte, qui écrivait dans le *Peuple* du 18 janvier : « Des gouvernements dans un régime bourgeois n'étant que la soupe de sûreté des institutions capitalistes, ne peuvent être conscients que des intérêts des exploités... » ?

En pleine équivoque

En collaboration avec les délégués d'autres gouvernements, notamment avec M. de Michelis, représentant de Mussolini, il élaborait alors un texte, dont Chambelland, ici même (2) a souligné la duplicité et l'équivoque.

Dans ce texte que nous ne citerons pas à nouveau, on substituait à la notion de **maintien des salaires**, celle bien différente, de **maintien du niveau de vie**. Autant le maintien du salaire prête peu à confusion, autant le maintien du niveau de vie permet les interprétations les plus diverses. S'appuiera-t-on sur les indices officiels du coût de la vie, que l'on peut truquer à souhait ? Essaiera-t-on de faire admettre l'abandon du niveau des salaires en engageant simultanément une illusoire campagne contre la « vie chère » ? Les travailleurs allemands ont fait l'expérience cruelle de ces sortes de stratagèmes. Trouvera-t-on le moyen d'accroître encore le rendement du travailleur par de nouvelles formules de salaires avec primes, comme le suggère le rapport du B.I.T., de telle sorte que la semaine de 40 heures se traduise par une surexploitation de l'ouvrier ? Telles sont les graves interrogations que pose la résolution Picquenard.

Eh bien, comme l'a indiqué Chambelland, cette résolution, la délégation ouvrière s'y est ralliée. Elle a fait, une fois de plus, front unique avec la délégation gouvernementale. Par 41 voix contre 21 et 7 abstentions, ce texte ambigu, ce « compromis », comme dit Harmel dans le « Peuple » (20/1/33) a été voté. Voilà la grande victoire de Genève !

Et le même « Peuple » s'est bien gardé de reproduire l'intervention d'un des délégués ouvriers britanniques, Hallsworth, qui exprimait ainsi son inquiétude :

La situation devant laquelle nous nous trouvons est tellement grave qu'il ne faut pas chercher un refuge dans des paroles à double sens. Il nous incombe de parler clair. Le début du projet soumis par un certain nombre de délégués gouvernementaux nous donne satisfaction, mais la fin manque de clarté. Peut-être est-ce parce que je ne me rends pas suffisamment compte qu'en rédigeant le texte, les délégués gouvernementaux ont cherché, par l'emploi d'un langage diplomatique, à concilier les points de vue opposés.

...Que veulent dire ces mots de l'avant-dernière ligne : « Afin de rendre possible » ? Que veut dire cette autre expression : « Niveau de vie » ? Qu'entend-on exactement par « salariés » ?

...Je veux poser une autre question aux rédacteurs de ce texte. Pourquoi ne peuvent-ils pas accepter le texte proposé par le groupe ouvrier ? Y a-t-il entre les deux textes fournis à la Conférence simplement une différence de mots, ou bien est-ce une différence de fond, une différence essentielle ? Les déclarations des représentants du gouvernement français ne nous ont pas rassurés...

Ajoutons pour terminer que la délégation ouvrière s'est associée également à une résolution fixant une courte durée à la convention internationale pour les 40 heures. L'idée de permanence de la réforme n'étant pas proclamée, il s'agit bien d'une mesure provisoire pour le temps de crise.

Commencée dans l'équivoque, l'action pour les 40 heures continue dans l'équivoque.

En mai, la Conférence (non plus préparatoire, mais

(2). R. P. du 10 février.

définitive) des 40 heures siègera à Genève. Elle ne sortira des jeux de mots et des sous-entendus jésuitiques que si l'on entend là-bas, enfin la voix puissante de la classe ouvrière réveillée. Ce jour-là, il ne sera plus besoin de manœuvres, de front unique avec les gouvernements, d'attitudes contradictoires.

Les résultats de notre enquête

Nous allons maintenant reprendre une à une les questions que nous avons posées et analyser, pour chacune d'elles, les réponses les plus caractéristiques de nos camarades.

*
**

1° LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL (sans diminution de salaire) EST UNE REVENDICATION CONSTANTE DE LA CLASSE OUVRIÈRE, QUI A REUSI PAR ÉTAPES À FAIRE ABAISSER LE MAXIMUM LEGAL DE DOUZE À HUIT HEURES.

AU MOMENT OU LA CRISE MONDIALE FAIT APPARAÎTRE UNE MONSTRUEUSE DISPROPORTION ENTRE LES PROGRES DE LA TECHNIQUE ET LE LABEUR OUVRIER, PENSEZ-VOUS QUE LES CIRCONSTANCES SOIENT FAVORABLES POUR ENGAGER NATIONALEMENT ET INTERNATIONALEMENT, UNE CAMPAGNE EN VUE D'UNE NOUVELLE READAPTATION DU TEMPS DE TRAVAIL AUX FORCES PRODUCTIVES?

Sur le fait que le désarroi capitaliste consécutif à la crise mondiale a créé une atmosphère propice à la revendication qui nous occupe, nos correspondants tombent d'accord:

Si le moment n'est pas favorable, nous écrit Alhomme, du Livre Papier parisien, pour engager la lutte pour la réduction des heures de travail, quand le sera-t-il alors?... Dans une période où des millions de producteurs sont obligés de se croiser les bras parce que le perfectionnement technique de la production dépasse de beaucoup la consommation, et où la science loin d'alléger la peine des hommes est pour eux une cause de malheurs supplémentaires, il faut engager de toute urgence une vaste campagne pour la réduction des heures de travail.

Et Gruson, des métallurgistes confédérés de Lille, est du même avis:

La crise économique doit être un bon argument pour exiger la réduction des heures de travail sans, bien entendu, aucune diminution de salaire. Si la classe ouvrière ne profite pas de cette situation, c'est qu'elle ne saurait profiter d'aucune.

*
**

Mais les réponses à notre troisième question — que nous donnons tout de suite, en reportant à plus loin la seconde — nous indiquent qu'en se plaçant à un autre point de vue, les circonstances apparaissent beaucoup moins favorables :

2° PENSEZ-VOUS QUE DANS LES CIRCONSTANCES PRÉSENTES (période de crise) IL FAILLE SE CONTENTER DE LA DÉFENSIVE, C'EST-À-DIRE PRÉSERVER LES SALAIRES EXISTANTS OU QUE L'ON DOIVE, FACE À LA FAILLITE CAPITALISTE, PRENDRE L'OFFENSIVE, C'EST-À-DIRE EXIGER LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL, QUI ÉQUIVAUT EN FAIT À UNE AUGMENTATION DU SALAIRE?

Ce que les travailleurs voudront, ils l'imposeront.

Et si d'aventure, ils n'obtenaient pas, dans le huis clos d'un palace genevois, satisfaction complète, c'est à l'atelier, à l'usine, qu'ils auraient à défendre eux-mêmes, le jour de l'application des 40 heures, le niveau de leurs salaires.

C'est Louzon qui nous écrit:

La semaine de 40 heures m'a toujours semblé ou la plus formidable des conneries ou la plus habile des roueries.

Connerie si on prétend vouloir les 40 heures, sans diminution de salaires, car il est absurde de présenter comme mot d'ordre une augmentation de salaires, alors qu'on ne parvient point à s'opposer aux diminutions. Ça peut être un mot d'ordre pour articles de journaux ou résolutions de Congrès, ça ne peut être, en de telles circonstances, un mot d'ordre d'action...

C'est qu'en effet la revendication des 40 heures arrive en période de dépression et de chômage, alors que la combativité ouvrière est amoindrie.

Comme le dit Bert, des municipaux confédérés:

La théorie de l'action syndicale devrait toujours être basée sur l'offensive. Malheureusement, je ne vois pas comment nous pourrions obliger des gens qui ne sont pas capables en ce moment de se défendre, à se battre et à attaquer.

Et Poussel, ancien secrétaire de la Fédération Unitaire des métaux, constate:

Partout, et en toutes circonstances, la défensive est une question de faiblesse qu'on ne prend que quand on ne peut faire différemment, tandis que l'offensive est une question de force. Et le capitalisme nous le montre bien dans les circonstances présentes, alors que nous sommes réduits à la défensive, partout nous le voyons passer à l'attaque contre nos salaires...

La situation ne ressemble en rien à celle de 1919, période de haute conjoncture, au cours de laquelle fut obtenue la journée de huit heures. C'est ce qu'a pris un malin plaisir à souligner le délégué patronal Gignoux, à la Conférence de Genève, lorsqu'il s'est écrié (séance du 11 janvier 1933):

Il faut immédiatement, en raison des circonstances dans lesquelles il est question d'appliquer la réforme, éliminer le précédent des huit heures intervenu à une époque où le marché mondial démuni, était prêt à absorber n'importe quoi, à n'importe quel prix, supprimant pratiquement l'ordre des difficultés auquel il est fait en ce moment allusion...

Il faut donc s'attendre à ce que, dans le marasme actuel, la résistance patronale à la revendication des 40 heures avec maintien des salaires, soit opiniâtre.

Par contre le « short time » aurait beaucoup plus de chances de succès. Au cours de toutes les crises, depuis celle de 1848 jusqu'à celles de 1907 et de 1920-21, il a été largement appliqué.

*
**

Nous ne croyons pourtant pas — et c'est dans ce sens que nous avons rédigé notre quatrième question — que la bataille pour la réduction du temps de travail avec maintien des salaires doive être esquivée.

4° SI L'ETAT ACTUEL DU MOUVEMENT OUVRIER COMMANDERAIT PLUTOT LA PREMIERE ALTERNATIVE, NE CROYEZ-VOUS PAS QU'UNE CAMPAGNE POUR LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL REGROUPEAIT LES TRAVAILLEURS AUTOUR D'UNE « IDEE-FORCE » ET LEUR RENDRAIT CONFIANCE EN EUX-MEMES ?

C'est l'avis de Gruson :

Trop de travailleurs sont actuellement défaitistes. Ils s'imaginent qu'on ne peut pas lutter en période de crise. Certes la lutte est beaucoup plus difficile, mais ce n'est pas une raison. Nous ne devons pas seulement nous contenter de la défensive, mais nous devons au contraire prendre l'offensive...

Alhomme opine dans le même sens :

Il serait de toute évidence, du plus haut intérêt de tenter d'entraîner les masses à la conquête d'une revendication telle que les quarante heures. Cette revendication est des plus élémentaires et sa justification tellement simple que les ouvriers même les plus apathiques, seraient prêts à la soutenir.

C'est l'état d'esprit de la petite brochure de la C.G.T. en 1906 :

Aide-nous à conquérir sur le patronat une première victoire. De cette victoire, le prolétariat tout entier sentira les effets ; sa répercussion bienfaisante se manifesterait par un bénéfice matériel et immédiat et, aussi, par un résultat moral considérable, car elle nous aura permis de constater que nous pouvons ce que nous voulons.

*
**

Mais revenons à notre deuxième question, que nous avons dû laisser de côté :

2° PENSEZ-VOUS QU'IL VAUDRAIT MIEUX AU PREALABLE FAIRE OBSERVER STRICTEMENT LA LOI DE HUIT HEURES FREQUEMMENT VIOLEE, OU QU'UNE NOUVELLE REDUCTION DE LA DUREE DE TRAVAIL, ABAISSANT LE PLAFOND LEGAL, SERAIT LE REMEDE LE PLUS EFFICACE A CET ETAT DE CHOSES ?

Laugerotte, du Livre confédéré, dans l'*Imprimerie Française* du 1er janvier 1933, est d'avis, qu'il conviendrait d'abord de faire respecter la loi de huit heures :

Peut-on croire sérieusement qu'une telle limitation du temps de travail journalier entrera tout de go dans les mœurs, dans la pratique, si, au préalable, la journée de 8 heures reste ce qu'elle fut, ce qu'elle est encore en de trop nombreux cas ?

La consignation de nouveaux textes dans le code du travail ne signifie rien si elle ne correspond pas à l'état de fait qu'elle énonce, si les sanctions ne sont pas telles qu'elles soient capables de décourager les délinquants impénitents.

La semaine de 40 heures en l'état actuel des choses, non précédée de la mise au point de celle de 48 ? Cautère sur jambe de bois ! Ce serait, comme c'est déjà le cas présentement, à dégoûter les employeurs respectueux de la légalité, favoriser la fraude, la concurrence déloyale, nuire à la résorption du chômage, nuire à l'effort de conjuration de la crise, si problématique que le résultat puisse apparaître pour les fins qu'on lui assigne.

Nous sommes aussi pressés que quiconque d'aboutir. Mais la semaine de 40 heures doit être un objectif de plan supérieur ; celui plus immédiat, plus accessible, doit être l'application généralisée de la journée de 8 heures.

L'Effort (de Lyon) du 28 janvier 33 pose la grave question des doubles métiers :

Si les heures supplémentaires qui se font encore en Fran-

ce pouvaient être additionnées, elles feraient un joli total. Mais il y a mieux encore que cela ?

Nul ne sait le nombre de ceux qui remplissent deux emplois. Ce qui est sûr c'est qu'ils se chiffrent par dizaines de mille...

...Et qui pourrait dire encore quel est le nombre de ceux qui, quoique en exercice dans telle ou telle administration, trouvent le moyen tout en remplissant leurs fonctions, de faire 4 et même 6 heures supplémentaires au service d'industriels ou de commerçants, quand ce n'est pas en usine, au chantier ou ailleurs?...

...Tout ce monde-là fait au minimum douze heures par jour à plein salaire...

Puisqu'on peut faire une journée et demie avec la journée de huit heures, que sera-ce... quand il y aura la semaine de 40 heures ? Il est à se demander si elle aura l'efficacité qu'on prétend contre le chômage.

Nous pensons qu'il y a là un sérieux effort d'éducation à faire...

Bert, sans méconnaître ces violations, croit tout de même à l'efficacité des 40 heures :

La loi de 8 heures est violée non seulement par le patronat, mais par les ouvriers aussi. Je connais une importante imprimerie d'Issy-les-Moulineaux, employant des syndiqués — confédérés et unitaires — qui travaillent jour et nuit. L'inspecteur du travail a dressé contraventions sur contraventions au patron. Celles-ci n'aboutissent pas. Les typos de la C.G.T.U. comme ceux de la C.G.T. n'en continuent pas moins à faire de nombreuses heures supplémentaires et à se moquer de la loi de 8 heures.

Dans ces conditions, je ne vois pas comment nous ferions observer plus strictement cette loi.

La solution la meilleure est donc d'aller plus loin dans la législation, en abaissant encore le plafond légal, ce qui, toutes proportions gardées, amènerait peut-être dans l'ensemble du pays une amélioration sensible.

Gruson a la même opinion, qu'il expose avec un solide bon sens :

En réduisant à sept heures la durée journalière du travail, ceux qu'on appelle vulgairement les rouffions seraient également dans l'obligation, volontairement ou involontairement, peu importe, de réduire leur journée de travail. Ainsi un inconscient qui fait actuellement neuf heures par jour, n'en ferait plus avec la journée de sept heures, que huit. Si la loi de sept heures, pas plus que celle de huit ne serait capable d'empêcher sa violation, — à moins que les travailleurs conscients ne réagissent, — elle aurait quand même pour résultat de réduire également la journée de travail des rouffions.

Il est bien évident que la convention internationale des 40 heures, si jamais elle voit le jour, ne sera qu'un chiffon de papier, tant que les ouvriers eux-mêmes ne seront pas assez conscients pour la respecter.

*
**

5° PENSEZ-VOUS QUE LE RISQUE DE REDUCTION DES SALAIRES HEBDOMADAIRES QU'IMPLIQUERAIT LA « SEMAINE DE 40 HEURES » TELLE QUE L'ENTENDENT LES PARTISANS DU « SHORT TIME » DOIVE NOUS RENDRE CIRCONSPECTS SUR CETTE REVENDICATION OU QUE L'ESSENTIEL SOIT DE FAIRE INSCRIRE DANS UN TEXTE DE LOI LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL, LA DEFENSE DES SALAIRES DEPENDANT SURTOUT DE LA COMBATIVITE OUVRIERE ?

Sur ce point essentiel — et combien délicat — deux opinions assez différentes se sont exprimées.

Il faut que les journées soient plus courtes pour toutes sortes de raisons, même au pis aller, avec diminution des salaires,

écrit Guéneau, de Saint-Etienne.

Point de vue assez voisin de celui d'Alhomme qui écrit :

L'essentiel, pour nous militants syndicalistes, est bien — ou plutôt devrait être — de pouvoir obtenir chaque fois que le machinisme se transforme, une réduction du temps de présence à l'atelier. Pour ce qui est des salaires... 'je' dirais franchement que, pour moi, la question est tout à fait subsidiaire. Pour nous, le principal est d'obtenir la réduction des heures et nous lutterons ensuite, s'il y a lieu, pour l'augmentation des salaires.

Louzon est d'un avis tout opposé :

... Rouerie, s'il s'agit d'une réduction de la journée de travail sans augmentation du salaire horaire, puisque ça a pour résultat de faire entretenir les chômeurs (au moins partiellement) par les ouvriers qui travaillent, au lieu de les faire entretenir par l'Etat...

C'est aussi l'opinion de Boissel, des instituteurs unitaires :

La réduction du temps de travail en elle-même ne règle rien (si ce n'est pour l'Etat) et peut donner l'illusion que quelque chose a été fait. Réduction du temps de travail et maintien des salaires sont deux revendications indispensables.

Et Gruson expose avec beaucoup de force un point de vue analogue :

Si la réduction de la journée de travail devrait entraîner une diminution de salaire, il ne serait pas utile de la revendiquer : elle est déjà appliquée par le chômage partiel. Nous devons nous élever contre toute diminution de salaire quel que soit le prétexte invoqué.

L'Union des Métaux, organe de la fédération confédérée des Métaux, dans un intéressant numéro spécial consacré à la semaine de 40 heures (janvier 1933) spécifie de même :

Il ne doit subsister aucun doute, aucune équivoque dans l'esprit de qui que ce soit :

Toute diminution de la durée du travail, qui ne s'accompagnerait pas du maintien du pouvoir d'achat actuel du salaire, doit être considérée comme absolument insuffisante et comme inacceptable pour la classe ouvrière.

... Nous réclamons le maintien du salaire de 48 heures pour le travail de 40 heures.

Voilà un langage net qui tranche fort heureusement sur celui de la C.G.T.!

Mais que la convention internationale garantisse ou non le maintien des salaires, celui-ci dépendra en fin de compte de la combativité ouvrière.

Comme le dit justement Bert :

Comme toujours, s'il n'y a pas de la part des organisations syndicales et du prolétariat une action vigoureuse, cette diminution de la durée de travail, se retournera contre la classe ouvrière, qui enregistrera, en fait, avec la diminution des heures de travail, une diminution de son salaire et partant de son pouvoir d'achat.

Mais pour entretenir et stimuler cette combativité ouvrière, pour donner au travailleur de la base — méfiant de sa nature — confiance dans la revendication des 40 heures, il faut proclamer bien haut notre volonté d'exiger, dans la loi et dans les faits, le maintien des salaires.

*
**

Il nous reste maintenant à examiner les réponses à notre sixième question, la plus importante, celle de la semaine de 40 heures dans ses rapports avec le sauvetage du capitalisme — ainsi que quelques autres. Ce sera pour la quinzaine prochaine.

D. GUÉRIN.

A travers les Livres

Louis-Ferdinand Céline : VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT (Denoël et Steele).

Un beau livre, profondément humain.

Comme tous les grands livres il ne peut pas se raconter. Pendant 600 pages c'est un homme et c'est de la vie, avec l'accent de la plus je m'en foutiste sincérité. Oh! ce n'est pas un très beau type que notre « héros », qu'il serait même mieux d'appeler simplement hère. Ni très intelligent, ni courageux, ni dévoué. En gros, c'est un inadapté. Un pauvre type et un pauvre tout court, qui ne comprend rien à la vie sociale qui le malaxe. Dans la guerre il a peur d'être tué, et dans la paix peur de crever de faim, ce à quoi il arrive d'ailleurs à peu près. Un égoïsme enfermé dans une peau craintive, sale souvent et piétinée.

« Si c'est ça, ça ne m'intéresse pas, vous écriez-vous. J'en ai trop vu de ces larves qui ne pensent qu'à elles et à crever! »... Et pourtant, ce voyage au bout d'une vie larvaire intéresse. Et pas seulement par ses qualités littéraires. D'abord, une certaine inadaptation est une toute première condition nécessaire de tous les progrès. Ensuite l'excès de désespérance touche à un certain espoir. Et l'ouvrage nous tient par les aspirations bien cachées que l'on subodore chez la pseudo-larve. Bardamu n'est pas seulement les 60 kilos d'égoïsme qu'il croit être. (Pourquoi voudrait-il, alors, communiquer avec les hommes par la grande voix du livre?) Et ces pages qui ne parlent que de crevaillon ne sont pas seulement ce que Pascal écrivait en tête de ses paperasses : « Misère de l'homme sans Dieu », misère de l'homme qui ne croit à rien. Le voyage au bout de la « nuit » implique l'aspiration à une espèce de lumière... Mais je dis bien, aspiration, seulement. Vouloir, comme on l'a fait, faire de ce livre une œuvre d'avant-garde, une œuvre de classe, c'est idiot. L'auteur ne sait même pas qu'il existe des classes. Il ne connaît que les « riches » et les « pauvres ».

...Pour ce qui est de la forme, vous parlez si l'auteur serait content s'il lui tombait sous les yeux l'« A bas la grammaire! » de Louzon ! Il n'écrit pas en français mais en une espèce d'argot que certains prendront pour facile et qui le sert admirablement... Le malheur c'est que des tas de gens maintenant vont vouloir écrire comme ça. Et que ça sera lamentable.

J. P.

XXX : MANIFESTE DES ANATIONALISTES
(Editions Anationalistes).

L'auteur critique l'opinion généralement admise par les diverses internationales ouvrières que chaque nation a droit à son indépendance. Les biens de la terre étant à tous, l'auteur ne voit pas pourquoi tel peuple priverait les autres du fer ou du charbon qu'il y a dans ses territoires — et il se refuse à participer à toute agitation ayant pour but telle ou telle libération nationale (la Chine au Chinois... etc).

Malheureusement, la partie constructive de la brochure paraît nettement insuffisante. Ces anationalistes voudraient que la lutte de classes soit dirigée mondialement et par industries. Et nous comprenons bien cette nécessité. Mais ils ne précisent point ce que serait l'organisation directrice ; l'espéranto y apporterait ses bienfaits. Evidemment, mais pour arriver à une organisation mondiale de la lutte, il y a d'autres obstacles à vaincre que ceux de la diversité des langues et il ne suffit pas de se comprendre pour arriver à dresser un organisme de lutte plus vigoureux que ceux de l'Internationale d'Amsterdam ou plus suivis que ceux de l'Internationale Rouge. Ce, qui empêche, par exemple, les mineurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis d'agir ensemble contre leur patronat ce n'est pas seulement le fait qu'ils ne parlent pas la même langue, c'est que dans l'immédiat leurs intérêts arrivent à s'opposer soit par suite des conditions naturelles — soit par suite des positions acquises par les divers patronats miniers.

B. G.

La renaissance du Syndicalisme

BRAVO !

Les Fonctionnaires en marche vers le front unique

— Les ouvriers de la Monnaie, sur appel de leurs organisations autonome, unitaire et confédérée, ont fait, le jeudi 16, une grève d'une heure sur le tas, pour protester contre les décisions de la commission des finances du Sénat. **Front unique !**

— Vendredi 17, meeting commun, à la Bourse du Travail de Paris, des organisations autonomes et confédérées des fonctionnaires des services financiers : Boursicot, Laurent et Neumeyer parlent à la même tribune. **Front unique !**

— Le même soir, une réunion des délégués du Syndicat confédéré des T.C.R.P. décide d'entrer en pourparlers en vue de l'action avec le Syndicat unitaire. **Front unique !**

— Lundi 20, manifestations unanimes sur le lieu de travail des instituteurs et des postiers, au coude à coude. **Front unique !**

Front unique contre le Sénat ! Front unique contre la réduction des traitements !

LETTRE DE LA QUINZAINE

Paris, le 17 février.

Dimanche 5 février, sept pêcheurs d'Etaples se noient en débarquant au petit jour. Lundi 6, une chaudière explose aux usines Renault à Billancourt: neuf morts, plus de cent blessés. Vendredi 10, à Neunkirchen, dans la Sarre, un gazomètre saute: soixante morts, des centaines de blessés...

Terrible « série » pour le monde du travail, déjà tellement éprouvé par les accidents quotidiens, à peine mentionnés en quelques lignes dans les journaux. Cette quinzaine est tachée de sang.

Vous dirai-je que ce qui m'a le plus frappé dans ces trois sanglantes affaires, c'est l'absence de toute réaction ouvrière devant le meurtre ? A Etaples, il n'y avait probablement pas de Syndicat de pêcheurs. On sait que pratiquement toute organisation syndicale est interdite aux ouvriers des usines Renault. Quant à Neunkirchen, s'il existe là-bas une organisation, c'est probablement une organisation « à l'allemande », plus bureaucratique qu'humaine. Sans organisation syndicale, les prolétaires de l'industrie privée sont livrés tout entiers au patronat.

Très bien, devant les catastrophes, de réclamer l'institution de délégués ouvriers à la sécurité ! Mais un syndicaliste ne saurait se borner là. N'êtes-vous pas impressionné par l'effacement de l'organisation syndi-

cale sur les champs de douleur du travail ? Une C.G.T. digne de ce nom ne devrait-elle pas se soucier avant tout de cet angoissant problème ? La C.G.T. n'a pas été mise au monde pour être un rouage de l'organisation internationale du travail prévue par le traité de Versailles: elle fut conçue comme une sorte de moteur devant impulser la lutte et la résistance ouvrières. Ne vous semble-t-il pas qu'elle l'a beaucoup oublié aujourd'hui ? Où est la propagande confédérale ? Où sont les efforts en vue de l'organisation du prolétariat de l'industrie privée ?

Inorganisée, quoi d'extraordinaire à ce que la classe ouvrière soit impuissante devant la mort. Comme elle l'est dans la vie quotidienne ?

**

Au jour où j'écris, ces trois catastrophes, si terribles furent-elles, sont déjà oubliées. On ne parle plus, dans les milieux syndicalistes, que de la diminution des traitements des fonctionnaires. Il est fini, le jeu de cache-cache auquel se livraient gouvernement et fonctionnaires depuis déjà des mois. Finies les alternatives de crainte et d'espoir de nos camarades des administrations ! Vous savez comme moi que la commission des finances du Sénat, en repoussant la « surtaxe exceptionnelle de crise » de Daladier, a décidé un prélèvement « exceptionnel et provisoire » de 5 % sur les traitements des fonctionnaires à partir de 7.000 francs. Comme il n'y a pas de fonctionnaire qui ne gagne 7.000 francs, tous seront frappés ! Les indemnités seront elles aussi uniformément l'objet d'une réduction de 10 % sauf, toutefois, les indemnités pour charges de famille. Car vous pensez bien que le Sénat va ratifier les décisions de sa toute-puissante commission des finances. S'il ne les ratifiait pas, tout le monde en serait surpris.

En passant, ne croyez-vous pas que ceux qui s'indignent de l'attitude du président de la commission des finances du Sénat, en regard de ce que les organisations ouvrières ont fait pour lui lorsqu'il était la victime des persécutions de ses adversaires politiques, se trompent vraiment d'adresse ? Caillaux ne fut jamais qu'un grand bourgeois, adversaire décidé du socialisme et de l'effort de libération du prolétariat. Il a bénéficié de la sympathie de celui-ci, mais en grand bourgeois qu'il est ne saurait lui en être reconnaissant.

Reste à savoir, disent certains, ce qui sortira du conflit qui s'annonce inévitable entre le Sénat et la Chambre. Or il n'est pas du tout prouvé que cette dernière ne cédera pas devant la volonté des pères conscrits. Tout l'art de la politique radicale consiste à savoir dorer et faire avaler les pilules les plus amères. Daladier — « un président du conseil de plus et un homme de moins » a écrit à peu près son collègue Bergery — arrivera bien à diminuer les traitements des fonctionnaires en affirmant, la main sur le cœur, qu'il ne les diminue pas. Son choix comme président du conseil a été, ne l'oublions pas, conseillé au président de la République par le président du Sénat.

Conflit ? Navette laborieuse ? Chute du ministère ? Dissolution de la Chambre ? Tout ça, c'est l'aspect politique, le côté accessoire d'un problème au fond duquel il y a toujours posée la question de force. A quelque chose malheur est bon. Les décisions de la commission sénatoriale des finances ont eu pour résultat le plus clair de reconstituer le bloc des fonctionnaires de toutes catégories et de toutes tendances. Le vote de la Chambre divisait les fonctionnaires; les votes de la commission des finances du Sénat les réunissent. Et voici que les organisations syndicales se mettent en branle.

Cette fois, il semble bien que nous sommes réellement à la veille de la grande bataille des travailleurs des services publics. Pas d'illusion à se faire ! Le maintien des traitements dépend de la capacité d'action qui va se manifester. Souhaitons ardemment qu'elle soit grande !

Et souhaitons que le front unique joue à plein, car sans unité d'action, il ne saurait y avoir d'action réelle.

* *

La grève des textiles d'Armentières se poursuit. Elle mérite mieux que l'attention du prolétariat, elle mérite sa solidarité, ses gros sous. Car elle devient une guerre d'usure, une de ces longues luttes dont les ouvriers de la région du Nord ont l'habitude.

Les militants observent avec curiosité cette expérience d'un mouvement dirigé par un comité intersyndical qui réunit les représentants des trois organisations : chrétienne, confédérée et unitaire. Pourquoi ne vous dirai-je pas que chez pas mal d'entre eux il y a beaucoup de scepticisme quant aux résultats de ce front unique syndical ?

Et voici que les dirigeants communistes viennent de décider de condamner eux aussi le front unique « à la manière d'Armentières » !

Ils ne comprennent le front unique que comme un moyen de dépasser les organisations syndicales de la conduite des mouvements de grève. Le député Thorez n'a-t-il point déclaré, au récent Comité central du parti communiste : « Nos camarades (d'Armentières) n'ont pas su s'orienter vers l'élection d'un véritable Comité de grève, seul capable d'assurer aux ouvriers la direction indépendante de leur grève, les conditions du succès. Ils acceptèrent que les militants du « dehors » soient écartés. Nous devons faire preuve d'initiative, expliquer sans atténuation notre position, si nous voulons que la grève apporte un succès matériel pour les ouvriers... » (Humanité du 12-2-33). Et, ce matin même, le quotidien communiste n'écrit-il point : « De plus en plus, les grévistes se rendent compte que l'Intersyndicale a trompé leurs espoirs et que l'entente entre les trois syndicats ne réalise pas le véritable front unique de classe... ».

En un mot, comme en dix, le véritable front unique pour les dirigeants communistes c'est seulement celui dont ils possèdent la direction, toute la direction. Quand les syndicats les gênent, tant pis pour les syndicats ! Ils ont tôt fait de leur substituer un pseudo-Comité de lutte...

* *

Les militants unitaires des mineurs de la Moselle viennent eux aussi de se faire engueuler comme du poisson pourri parce qu'ils ont signé avec les militants

confédérés et chrétiens de la corporation un pacte d'unité d'action stipulant notamment que les trois organisations sont d'accord pour « condamner, comme étant contraire aux intérêts des mineurs, toute action qui aurait été déclenchée en dehors des décisions du comité commun des trois organisations ». Le citoyen Léon Mauvais déclare cela intolérable : « Ce texte est la condamnation — écrit-il dans l'Humanité du 10-2-33 — de toutes les réactions légitimes des mineurs contre les attaques dont ils sont l'objet; c'est la condamnation de tous mouvements partiels qui peuvent être le prélude d'un mouvement généralisé ».

Heureux les pauvres d'esprit !... Si les citoyens Thorez, Léon Mauvais et leurs acolytes pensent pouvoir conduire les ouvriers au succès, dans la période actuelle, avec des théories de ce genre, c'est qu'ils en ont une sacrée couche !

* *

Vous n'ignorez pas que l'esprit d'obéissance passive est extrêmement développé dans le parti communiste et la C.G.T.U. qu'il dirige. Dans cette histoire de la Moselle, ce qui a le plus impressionné le citoyen Mauvais, c'est ceci : « Quelques camarades de la Moselle ont cherché à réduire l'importance et la portée d'une telle faute, sinon à la justifier même ». (Humanité, 10-2-33).

— Soldat Chvéik, ces chiottes sont mal nettoyées...

— Mais, mon adjudant...

— Taisez-vous !

— ...J'avais pas de balai...

— ...Taisez-vous, que je vous dis, pas d'explication, fallait balayer quand même ! Vous aurez quatre jours. Le parti communiste est le parti des soldats Chvéik.

* *

Que s'est-il donc encore passé cette quinzaine ? Ah ! oui, une bagarre à l'assemblée des cuisiniers parisiens, entre autonomes et communistes. La situation dans cette corporation s'éclairera pour vous quand vous saurez que les communistes viennent de créer de toutes pièces un nouveau syndicat, qu'ils ont eu le toupet de le baptiser « Chambre syndicale ouvrières des cuisiniers », ce qui est le propre titre du vieux syndicat qu'ils n'ont pu conquérir, et qu'ils ont décidé l'exclusion du secrétaire et conseiller prud'homme Cot, exclusion d'une organisation constituée l'instant d'avant et à laquelle Cot n'a jamais appartenu ! Du culot, ils en ont, vous le voyez.

* *

Jules Lapière est mort. Il était secrétaire adjoint de la C.G.T. et joua, à ce titre, un rôle important dans la scission syndicale; il ne fut pas seulement le militant spécialement chargé, à la C.G.T., des Unions départementales; ce fut lui qui, fin décembre 1931, reçut la délégation du Congrès extraordinaire réuni rue de la Grange-aux-Belles. Mais paix à ses cendres !

Une réunion du Bureau de la Fédération Syndicale internationale a lieu à Berlin pendant que je termine cette lettre. On doit y étudier les moyens de propagande, sur le plan international, en faveur de la semaine de 40 heures. N'est-il pas opportun de répéter ici cette affirmation de la Fédération Internationale des Transports, adhérente à la F.S.I. : « Aucune tentative de redresser le capitalisme — qui menace de s'effondrer par sa propre impuissance — ne doit avoir l'appui du mouvement ouvrier ». — M. CH.

Qui dirige la campagne contre les traitements des fonctionnaires ?

Nos camarades fonctionnaires nous sauront gré de mettre sous leurs yeux l'extrait du Journal Officiel de la République concernant l'un des animateurs de la campagne contre leurs traitements.

M. L.-O. Frossard. Je remercie M. le ministre du budget de me permettre de l'interrompre. Il a fait allusion à l'activité que déploie sur toute l'étendue du territoire la fédération nationale des contribuables.

M. Georges Scapini. Non ! Vous vous trompez, il s'agit de la fédération des fonctionnaires !

M. L.-O. Frossard. A la tête de la fédération nationale des contribuables se trouve M. le baron d'Anthouard.

Plusieurs membres à droite. C'est son droit.

M. L.-O. Frossard. Nous avons à donner à la Chambre et au pays, sur M. le baron d'Anthouard, quelques renseignements qui ne manqueront pas de les intéresser. (*Interruptions à droite*).

M. le baron d'Anthouard, ministre plénipotentiaire de la République, officier de la Légion d'honneur...

A gauche. Naturellement !

M. L.-O. Frossard. ...est administrateur de la Compagnie parisienne immobilière et foncière, de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, du Crédit foncier d'Afrique, du Crédit foncier du Brésil (*Exclamations à l'extrême gauche*), de la Société générale française de publications, du Comptoir national économique, du Comptoir général d'importations et d'exportations.

Il est, en outre, membre du conseil d'administration des écoles d'Orient, du Comité catholique des Amitiés françaises à l'étranger, de la corporation des publicistes chrétiens, de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre*).

La Chambre a pu remarquer que, parmi les nombreux groupements dont M. le baron d'Anthouard est administrateur...

A droite. Ils ne doivent pas lui rapporter gros !

M. L.-O. Frossard. ...figurent certaines affaires du groupe Bouilloux-Lafont (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), en particulier, le Crédit foncier du Brésil, le Crédit foncier d'Afrique, la Caisse commerciale et industrielle de Paris.

La Chambre et le pays apprendront sans doute avec un vif intérêt que la Caisse commerciale et industrielle de Paris est en liquidation judiciaire...

M. Pierre Amidieu du Clos. A cause de vous.

M. L.-O. Frossard. ...que le Crédit foncier du Brésil est également en liquidation judiciaire, et que les opérations du Crédit foncier du Brésil, dont M. le baron d'Anthouard est l'un des administrateurs, ont coûté environ 2 milliards à l'épargne française. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre*)...

M. Pierre Renaudel. Et le bénéficiaire: M. Flandin.

M. L.-O. Frossard. ...que le Crédit foncier d'Afrique, dont M. le baron d'Anthouard est l'un des administrateurs, a été obligé, l'an dernier, de solliciter un moratoire des porteurs de titres de ses emprunts; que le Crédit industriel pétrominier, dont M. le baron d'Anthouard était aussi l'administrateur, a été emporté dans la déroute d'un certain nombre de sociétés financières du même ordre.

M. le baron d'Anthouard est, en effet, qualifié pour défendre l'intérêt des contribuables. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre. — Interruptions à droite.*)

(Journal officiel, débats de la Chambre, séance du 11 février 1933, page 590).

ADHÉSION OU CONDAMNATION ?

Les professeurs et la C. G. T.

Le Syndicat national des professeurs de lycée a, plusieurs fois déjà, refusé d'adhérer à la C.G.T. Toutefois il suit avec sympathie l'action de la fédération des fonctionnaires, flirte avec elle, y envoie un observateur et serait tout prêt à en faire partie malgré les répugnances de beaucoup de ses membres. Au futur congrès de Pâques 1933, un certain Monsieur Cornu défendra un rapport tendant à l'adhésion. Ce rapport, publié dans la *Quinzaine Universitaire* du 1er février, contient le résumé intégral... de toutes les critiques que nous portons à l'actuelle direction de la C.G.T. Le curieux de l'histoire, c'est que ces sujets d'indignation deviennent dans cet esprit « cornu » des motifs péremptoires d'adhésion !

Citons la prose du digne professeur :

L'autre objection soulevée par l'affiliation à la F.G.F., est qu'elle implique l'adhésion à la C.G.T., dont les buts et les tendances révolutionnaires sont contraires à nos traditions et à nos principes.

A cette objection, on peut répondre que, si elle pouvait valoir contre la C.G.T. d'avant-guerre, elle n'atteint pas la C.G.T. actuelle.

D'une part, en effet, celle-ci a éminemment le souci de l'intérêt national qu'elle met au-dessus de l'intérêt égoïste de classe. Son secrétaire Jouhaux en a donné du reste une preuve éclatante en mettant, en 1914, les organisations ouvrières au service de la défense nationale.

D'autre part, elle a répudié les luttes révolutionnaires stériles, qui désorganisent sans profit pour la classe ouvrière l'économie du pays. A la conception révolutionnaire de l'ancienne C.G.T., reprise par la C.G.T.U. elle oppose la conception réformiste, qui considère que la vraie révolution est constituée par la somme des réformes partielles obtenues par une action syndicale puissante, mais ordonnée et pacifique.

S'inspirant de l'intérêt général, la C.G.T. tend de plus en plus à supprimer la grève comme moyen d'action et à la remplacer par l'arbitrage obligatoire, qui mètrait fin à toute perturbation économique et sociale. Au lieu de s'opposer à l'Etat, elle tend ainsi, comme le notait récemment encore M. Paul-Boncour, à s'intégrer en lui, à devenir un de ses organes essentiels. Cela explique que le programme de la C.G.T. ait été adopté non seulement par le parti socialiste, mais aussi par le parti radical et par le parti démocrate populaire. Au surplus, notre adhésion à la F.G.F. et à la C.G.T. renforcerait encore au sein de ces deux organismes les éléments réfléchis et pondérés, hostiles aux gestes inconsidérés, stériles et vains.

Pour ces raisons, le S2 de Grenoble demande aux autres S2 de se prononcer en faveur de notre adhésion à la F.G.F.

J'estime tout commentaire inutile. Je prie les camarades de noter surtout le passage où le « cornu » estime que l'adhésion des professeurs renforcerait la position de Jouhaux...

Conclusion: la lutte de nos camarades minoritaires au sein de la C.G.T. est rendue de plus en plus difficile par l'admission d'éléments réactionnaires (réformistes serait encore un compliment !) qui, sans délibération, apporteront aux Jouhaux et Cie l'appoint d'un nombre respectable de mandats. Lorsque la gauche de la C.G.T. aura — pour le plus grand profit du syndicalisme — pris la direction du mouvement, les professeurs, et autres syndicalistes à la manque, se sauveront, indignés... et l'épuration du mouvement syndical se fera vraisemblablement sans qu'il soit nécessaire de montrer la porte de sortie à ces singuliers syndicalistes.

En tous cas le « laïus » de Cornu contient — en un rapide bréviaire — l'ensemble des critiques que nous dirigeons contre les chefs de la C.G.T. Remercions-le de les avoir — inconsciemment ! — résumées avec une telle précision.

J. BARRUE.

A TRAVERS NOTRE COURRIER

La grève des traminois de Reims.

...C'est contre l'application à la baisse de l'échelle mobile que les camarades des tramways de Reims ont engagé la lutte.

Leur salaire était établi par contrat sur le coefficient de l'indice du coût de la vie et devait subir les fluctuations basées sur cet indice. Or tu sais aussi bien que moi avec quelle habileté les patrons réussissent à fausser l'indice. Cela a valu à nos camarades des diminutions successives et, de palier en palier, ces baisses de salaires ont atteint plus de 200 francs par mois.

Voilà déjà longtemps qu'ils auraient dû passer à l'action, mais leur direction syndicale a constamment freiné, notamment en prenant comme arbitre le fameux Marchandau, député-maire de Reims.

Le mouvement a duré à peine une semaine et fut torpillé par les chômeurs de Reims. La compagnie des tramways fit paraître une annonce dans l'*Eclair* de l'Est, disant qu'elle embauchait wattmen, receveurs, etc..., ce qui déterminait les chômeurs à aller immédiatement se présenter. Dès lors, le mouvement était par terre...

Mais, hélas! il y a de la casse. 10 % des grévistes sont révoqués...

Beauvois.

...Je connaissais depuis déjà longtemps votre revue. Mon ami Millet doit y être abonné et, surtout, mon pauvre vieil ami Beauvois, des instituteurs du Cher, aujourd'hui décédé, fut certainement un de vos plus anciens lecteurs. Et c'est un lecteur dont vous pouviez être fiers. Je n'ai connu aucune conscience aussi droite, aucun homme aussi dévoué aux intérêts du prolétariat. Tous ses actes, les plus bénins, les plus familiers, étaient en accord avec ses idées révolutionnaires.

Questions de Congrès.

...Je joins à ma lettre les questions du prochain congrès du Syndicat national des instituteurs: 1° La réforme des programmes et des examens de l'enseignement primaire; 2° Action contre la guerre. Pour cette deuxième question, il existe un plan d'étude très détaillé. La R. P. ne pourrait-elle à ce sujet rappeler quelques-uns de ses articles, ou préciser dans un prochain numéro quelle peut être l'action d'un syndicaliste révolutionnaire contre la guerre?

EN PASSANT...

«...Le plus à droite...»

Extrait du compte rendu des conversations entre les délégués du groupe parlementaire S.F.I.O. et Daladier lors de la formation du cabinet:

Frossard insiste: « Je suis probablement dans le groupe celui qui se situe le plus à droite, mais je ne peux pas accepter cela. »

Renaudel. — Moi non plus.

Frossard. — Vous nous proposez de prendre le pouvoir dans le reniement, cela n'est pas possible.

Notez qu'il s'agit là d'un compte rendu officiel du Parti socialiste.

Tout de même, hein, ce Frossard, qui, il y a un peu plus de dix ans, était secrétaire du Parti communiste et qui proclamait, lors des discussions sur le front unique, qu'il ne consentirait jamais à mettre sa main dans celles des assassins de Karl Liebknecht et de Rosa Luxembourg!

En fait de reniement, il a déjà accompli un sacré bout de chemin.

Et ce n'est pas fini !...

ENTRÉE NOUS

Vous savez, les amis, c'est sérieux, notre objectif des 1500 abonnés pour le 31 décembre 1933. Ce n'est pas un mot d'ordre lancé comme une fusée et qu'on oublie dès le lendemain. Ce n'est pas un velléité. Non et non! Il faut que nous arrivions aux 1.500 à la fin de l'année.

Au 20 janvier, nous comptons 968 abonnés.

Au 15 février, nous en comptons 987.

En 25 jours, nous avons progressé de 19 abonnés. Félicitons-nous d'avoir progressé, mais soulignons néanmoins qu'à cette cadence-là nous serons aux 1500 le 31 décembre...1934 (et encore!) Or, c'est à la fin de la présente année que nous voulons y parvenir.

NOTRE RECENSEMENT

Il est encore bien tôt pour que nous ayons beaucoup de remarques à la suite de la publication du recensement des abonnés. Cependant, un bon camarade des Alpes-Maritimes nous écrit:

Je viens de lire le bilan abonnés. Pas fameux, si l'on n'a même pas repris 200 abonnés, malgré le lancement de cet été à 4.000 lecteurs du Cri. Cela suppose d'abord pas mal de pertes sur les anciens, et un mauvais rendement des « possibles ».

N'oublions pas que l'envoi aux lecteurs du Cri n'avait pas été, l'an dernier, accompagné de la sollicitation directe, non plus que suivi de la présentation d'une quittance à domicile.

Les gens sont ainsi faits qu'il faut aller chercher leur abonnement chez eux; ce camarade s'en rendait bien compte lorsqu'il nous écrivait:

Je regrette vivement qu'on ne puisse abaisser le prix de l'abonnement: ce coup de pouce aurait permis un démarrage sérieux du nombre des abonnés. Mais il est hors de doute que si les camarades voulaient se déranter, nous serions à 1.500 demain. J'ai « fait » 7 abonnés avec une facilité qui m'a surpris. Pas un refus, et cela dans un cercle restreint: Syndicat national des instituteurs.

Ah! si les camarades voulaient se déranter...

AUX PARISIENS

Nous l'avons dit: puisque, c'est à Paris que nous avons essayé la plus forte baisse, c'est à Paris que nous devons rapidement faire un bond en avant. Et il faut que ce bond soit impressionnant.

Que nous faut-il?

Par arrondissement et par corporation, un camarade qui « se dérange », se mette en rapport avec nous, regarde qui est abonné et qui ne l'est pas, nous dresse une liste de « possibles » soigneusement choisis, et enfin, se mette personnellement « en chasse ».

Allons, les Parisiens, réveillez-vous!

Passer à notre permanence, de 18 à 19 heures. Chambelard s'y trouve le lundi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine. Vous pourrez consulter avec lui les listes d'abonnés et de...désabonnés, ainsi que la liste des abonnés de feu « le Cri du Peuple ». Pour les 300 abonnés à Paris, à l'ouvrage!

DES POSSIBLES !

Pour nos numéros de mars, nous avons besoin de listes copieuses d'abonnés possibles. Camarades de Paris et de province, ne laissez pas passer l'occasion de nous envoyer les adresses des militants que vous connaissez comme susceptibles de s'intéresser à la revue.

RENOUVELEZ !

Avant que nous remettions à la poste les quittances des abonnements échus à fin décembre 1932 et non encore renouvelés, nous adressons un dernier appel aux camarades intéressés pour qu'ils nous aient travaillé et frais en nous envoyant leur réabonnement d'ici le 2 mars. A cette date, nous serons obligés de faire recouvrer. On nous rendrait service en ne nous y contraignant pas,



Téléphone
Combat 08-02
R. C. 235.494 B



Chèque postal
PARIS
N° 43-08

MAGDELEINE PAZ

Vue sur l'Amérique

L'AFFAIRE MOONEY - BILLINGS
LE LYNCHAGE DE SCOTTSBORO
LE DRAME DE HARLAN
Brochure de 67 pages

Prix 1 fr.

Victor SERGE

L'An I de la Révolution Russe

(1917-1918)

Un volume, in-16 jésus de 480 pages..... Prix : 20 fr.

C'EST DE L'HISTOIRE !

Envoyé franco contre mandat-chèque adressé
à la Librairie du Travail, 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris. Ch. Postaux N° 43-08.

Faite pour
le peuple
par des
enfants
du peuple

LES PRIMAIRES

Revue de culture populaire
de littérature et d'art

36 Rue Ernest Renan ISSY-LES-MOULINEAUX

Primaires !
oui, nous le
sommes ! Ce
mot, dont on
a voulu faire
une insulte,
nous le relevons
comme un défi

Qu'importe que le peuple gouverne, si c'est un peuple aveugle et borné ? C'est pourquoi le problème de la culture des masses domine tous les autres. Mais, en dehors de l'école primaire, on n'a rien fait pour sa solution. Et savoir lire ne suffit pas. En apprenant à lire, le peuple s'est formé un nouvel instrument d'esclavage, puisqu'il s'est assujéti à la presse servile des gouvernants. Faut-il donc qu'il désapprenne ? — Non, le remède est dans le perfectionnement du savoir, non dans sa disparition. Mais il est bien difficile de se cultiver seul, loin des secours et des concours que les bourgeois ont à leur disposition. La Revue « Les Primaires », fondée et forgée tout exprès pour vous sera votre guide et votre instrument de culture, si vous l'aidez à vivre et à se développer. Lisez et faites lire « Les Primaires ».

Un an : 30 fr. Six mois : 18 fr.

Envoi gratuit d'un numéro specimen sur demande.

POUR ETRE EN GARDE CONTRE LE BOURRAGE DE CRANES

lisez :

“...l'Abominable Vénalité de la Presse”

A. RAFFALOVITCH

Conseiller secret du Ministère des Finances

D'APRES LES DOCUMENTS DES ARCHIVES RUSSES

Un volume de 450 pages Prix : 25 fr.

édité par la
LIBRAIRIE DU TRAVAIL

17, rue de Sambre et Meuse, Paris (10^e). Chèque postal : Paris 43-08